

Zeitschrift:	Revue de linguistique romane
Herausgeber:	Société de Linguistique Romane
Band:	40 (1976)
Heft:	157-158
Artikel:	Traduction de la Chronique d'Adémar de Chabannes dans Tote l'istoire de France
Autor:	Buridant, Claude
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-399617

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA TRADUCTION DE LA CHRONIQUE D'ADÉMAR DE CHABANNES DANS *TOTE L'ISTOIRE DE FRANCE*

La chronique de l'historien angoumois Adémar de Chabannes, vaste compilation qui va de l'origine des Francs à 1028, jouit, au Moyen Age, d'une grande faveur auprès de ceux qui écrivent sur l'histoire d'Aquitaine¹, mais l'un des signes de sa notoriété est aussi la traduction qu'en fait, entre 1205-1220², un compilateur anonyme qui l'intègre à une large esquisse de l'histoire de France comprenant, dans sa seconde partie, une version vernaculaire du *Pseudo-Turpin*, éditée récemment par A. de Mandach sous le nom de *Chronique dite saintongeaise*³. Cette traduction, intégrée donc à *Tote l'istoire de France*, est représentée dans deux manuscrits : le manuscrit Lee-Aberystwyth⁴, de la deuxième moitié du XIII^e siècle, amputé malheureusement d'un quaternion, et le manuscrit 5714 du fonds français de la Bibliothèque Nationale de Paris, de la première moitié du XIII^e siècle. Selon les recherches détaillées d'A. de Mandach, « la chronique originale perdue, écrite par un savant de Saint-Seurin de Bordeaux dans les années 1205-1230 » devait être rédigée dans « une scripta franco-occitane émaillée de gasconismes » alors que ses rejetons ont été poitevinisés à des degrés divers⁵.

1. J. Chavanon. Adémar de Chabannes, *Chronique*, Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire, Picard, 1897, p. xvii : « L'importance de la Chronique d'Adémar n'a pas échappé à ceux de ses successeurs qui ont écrit sur l'histoire d'Aquitaine : tous l'ont mise à contribution ou reproduite presque intégralement. »

2. Ces dates sont données par A. de Mandach, *Chronique dite saintongeaise*, Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie, 120. Heft, Max Niemeyer Verlag, Tübingen, 1970.

3. Cf. la note précédente.

4. Pour la description du manuscrit, cf. A. de Mandach, *op. cit.* p. 161 : Ce précieux manuscrit « appartient, dès avant 1888, au docteur Lee, à Hartwell House, Aylesbury (Buckinghamshire). En 1888, F. W. Bourdillon, « Provost » de Worcester College à Oxford en fit l'acquisition. En 1897 il en publia le premier livre. À sa mort, sa bibliothèque fut acquise par la bibliothèque d'Aberystwyth. »

5. *Op. cit.*, p. 7 et quatrième livre.

Les deux manuscrits 5714 et Lee-Aberystwyth firent l'objet, en 1897, d'une édition en diptyque de F. W. Bourdillon, érudit oxfordien, qui plaça en vis-à-vis les deux rédactions, laissant en blanc le début du ms. 5714. L'édition Bourdillon, sans doute, n'est pas un modèle de transcription, ainsi que le remarque A. de Mandach¹ : « Bourdillon était historien, non romaniste. Son édition de la section de « Berthe au grand pié » d'après le ms. Lee peut-être comparée avec la nouvelle édition du même texte par un éminent romaniste d'aujourd'hui, M. Albert Henry. L'édition de 1897 est presque introuvable sur le continent et mériterait d'être presque entièrement refaite. » Cependant, la confrontation de la transcription Bourdillon avec le ms. 5714, que nous avons effectuée à la Bibliothèque Nationale sur quelques passages témoins, ne révèle que des erreurs de lecture peu nombreuses, même si certaines d'entre elles sont surprenantes². Elles ne défigurent pas le texte au point de fausser l'étude à laquelle nous allons nous livrer et dont il nous faut, à présent, préciser l'objet.

Nous nous proposons en effet d'analyser, sur un passage nettement défini, les rapports entre l'original latin et sa traduction. Nous avons choisi, pour ce faire, le début de *Tote l'istoire* transcrivant la rédaction C de la Chronique d'Adémar de Chabannes, laquelle reprend en cet endroit les *Gesta regum Francorum*, l'une des compilations historiques les plus anciennes sur les Francs. C'est cette rédaction C que suivrait *Tote l'istoire*, selon A. de Mandach, C désignant en l'occurrence dans le classement de Chavanon, la rédaction du ms. latin 5926 de la Bibliothèque Nationale³. Certains

1. *Op. cit.*, p. 4, note 12.

2. Ainsi, p. 1 : « En Aisa en une citez qui est dita Ylion. » Lire : « En Aisa est une citez (e surmonté d'une barre = est). P. 4 : « Quant ot regné .viii. anz, Vitmauz se fi sis amis e sis conseillers e amonestot li a prendra les uns deus Franceis felonassement. Cil creot son conseil e esforçot sei deu grever. » Lire : « e il creot son conseil e esforçot sei deu grever. » P. 6 « neguns no na tant lees armes com tu as. » Lire : « neguns no ha tant lees armes... » etc. Nous rectifierons d'ailleurs, quand ce sera le lieu, les fautes les plus marquantes.

3. Cette rédaction de la *Chronique* d'Adémar de Chabannes est l'œuvre d'un interpolateur du XII^e siècle. J. Chavanon en fait la description dans l'introduction de son édition, p. xx-xxi en essayant de cerner la personnalité de ce dernier : « Ce doit être ... un moine de Limoges. L'écriture est celle des manuscrits copiés à Saint-Martial, et les nombreux renseignements donnés par Adémar sur ce monastère sont complétés ici avec une suite et une exactitude qui décèlent un familier de la célèbre abbaye... Parmi beaucoup d'additions erronées, on trouvera d'utiles informations sur l'histoire d'Aquitaine. L'interpolateur suit tantôt le texte d'Adémar lui-même, tantôt les sources de celui-ci, les *Gesta regum*, etc. ».

indices nous empêcheraient d'adhérer pleinement à l'opinion d'A. de Mandach et nous feraient pencher pour une traduction à partir d'un texte moins clairement identifié¹. Mais, quoi qu'il en soit, il ne s'agit là que de points mineurs qui ne gênent en rien notre confrontation : celle-ci mettra en parallèle les ch. 1 à 50 de l'édition Chavanon, qui retracent l'histoire des Francs depuis leur fabuleuse origine troyenne jusqu'à la mort de Dagobert², et les pages 1 à 50 de l'édition Bourdillon³.

Quelles sont les caractéristiques linguistiques de l'original dont disposait le traducteur ? Pour J. Chavanon, « le style d'Adémar dans sa Chronique ne vaut guère mieux que celui de la plupart de ses contemporains. Pourtant, s'il n'est ni élégant, ni orné, le latin en est clair, rarement incorrect, généralement dégagé d'expressions lourdes, de périodes emphatiques. La langue est plate et incolore, mais simple et ne fatigue pas par les faux brillants si goûtés à son époque⁴. »

Quant à la traduction, elle n'est sans doute pas littérale ; on y relève des omissions, des condensations dans le détail⁵, mais elle préserve assez la

1. Quelques détails nous interdisent de croire que le traducteur de *Tote l'istoire* ait eu uniquement une rédaction C comme modèle. Ainsi au § 14, faisant le résumé des faits qui viennent de se dérouler, la rédaction de base adoptée par J. Chavanon offre la leçon : « Acta sunt hec anno duo decimo Clodoveo regnante », leçon retenue par le ms. C. Or la traduction porte ici : « Cestes choses furent faite le .xv. an que Clodoveus regnot », leçon conforme à d'autres mss (D, E, F dans le classement Chavanon). Au § 18, la rédaction de base de Chavanon offre la leçon : « Habebat quoque Theodericus filium nomine Theodebertum strenuum et utilem, et elevatum in magna potentia », leçon retenue par le ms. C. Or la traduction porte ici : « Il sont eslevé en grant poer », dans les deux rédactions, leçon conforme à d'autres mss A, D, E. Le problème de la source exacte ne nous semble pas entièrement résolu et l'on peut penser à une source combinant la version C avec d'autres.

2. « Sequenti tempore Dagobertus rex egrotans mortuus est, regnavitque annis .v. Franci vero Danielem quondam clericum cesarie capitis crescente, in regem elevant, et mutato nomine, Chilpericum vocant. » Au ch. 50, après la mort de Dagobert et l'élection de Chilpéric, le traducteur introduit une section généalogique sur Blitildis et ses rejetons Pépin et Charlemagne avec une variante particulière à Adémar (A. de Mandach, *op. cit.*, p. 13). Il reprend ensuite le début du ch. 51, qu'il abrègue, jusqu'à la bataille de Tours où Charles Martel met en fuite Chilpéric, pour évoquer alors en quelques lignes la période qui précède l'élection de Pépin le Bref, abandonnant ainsi la traduction ponctuelle de son modèle. Puis il traduit les *Annales de Lorsch* (combinaison de diverses rédactions des *Annales*, notamment celle d'Adémar C).

3. Nous découpons l'édition en paragraphes correspondant aux chapitres du texte latin établi par Chavanon.

4. *Op. cit.*, p. xvi.

5. Signalons ainsi un exemple de phrase dont le squelette est conservé dans

langue-cible pour qu'on puisse faire avec celle-ci une comparaison fructueuse : elle reste fidèle et n'a d'autres prétentions que l'exactitude.

Le terrain serait donc parfaitement libre pour nous engager dans l'étude des problèmes de traduction s'il ne restait au préalable un problème important qui requiert un examen détaillé : celui des rapports entre les deux versions — Lee et 5714 — dont nous disposons. Si la source nous est bien connue, il est en effet nécessaire d'évaluer par rapport à elle la distance de ses deux rejetons français : c'est à cette condition seulement qu'on appréciera exactement ce qui revient à la traduction proprement dite. Les liens entre les deux versions ont été étudiés par A. de Mandach : pour lui, les erreurs communes de Lee et de 5714 conduisent à supposer un ms. *Lee-5714. A. de Mandach caractérise ainsi les positions respectives des deux rédacteurs par rapport à ce ms. hypothétique : « Beaucoup moins ambitieux que les rédacteurs des autres manuscrits, celui du ms. Lee s'est contenté, en général, de rendre le texte plus lisible et plus coulant. Alors que le rédacteur de 5714 favorise la concision extrême et allège ou condense le récit là où il le peut — et souvent même là où il ne le devrait pas du tout, s'il désire qu'il reste intelligible ¹ — le rédacteur du ms. Lee, au contraire, se plaît à habiller le texte, à lui donner plus d'étoffe... Le résultat est que, dans l'édition des mss. Lee et 5714 de *Tote l'istoire de France*, sur deux colonnes parallèles, le ms. Lee remplit toujours la colonne de gauche jusqu'au bas de la page, alors que, très souvent, plusieurs parties de la colonne de droite, avec le texte 5714, sont vides ². Cette différence avait frappé Bourdillon, en 1897, qui fit à ce sujet les observations suivantes : « A mere glance at the printed work will show, by the uneven length of the parallel columns, that the Lee ms. is more extended than the Paris (= 5714) ; and a very little inspection will show that the extension consists mainly in trifling amplifications and the introduction of supplementary words or phrases : e. g. on p. 39 the additions of the following : *re (-torna), a cel tens, ob ceans, ele, quant (oit)*

la traduction, dépouillé des détails, des circonstances accessoires, au ch. 34 : « Quadam autem die, maturius mane, cum rex ad venationem excendam de villa Calense in Parisiaco dirigeret, cum amaret eam (i. e. Fredegundem) nimis, reversus in cameram palatii de staplo equitum, illa caput suum abluebat aqua in ipsa camera ; rex vero retroveniens, eam in natibus de fuste percussit » : un jorn quant li reis ala chaicer qui amot molt Fredegunda s'en torna e trova la son chep lavant en sa chambre, si la ferit ob un fust sor les nages » (ms. 5714).

1. G. Paris, dans sa préface à l'édition Bourdillon, p. xiv, qualifie la Chronique française de « fastidieuse compilation » et même d'« informe bégaiement » !

2. *Op. cit.*, p. 176.

de (son oncle), la roine, si, puis si, il, li, si alom, en (-contre), e (si) que portem, si^{1.}

Pour y voir plus clair, cependant, et déterminer dans quel sens s'opère exactement cette « amplification » du ms. Lee, explorons systématiquement les deux rejetons parallèles pour en apprécier les différences². Disons-le d'emblée : pour notre part, nous pensons que le rédacteur du ms. Lee a revu la copie qu'il avait sous les yeux dans le sens d'un affinement et d'une francisation accrue³ par rapport à la version 5714, plus brute, épousant davantage l'original.

Un exemple liminaire ouvrira le dossier. Soit la phrase suivante qui, au début du chapitre 35, relate la lutte d'Audebert, roi d'Austrasie, et de Frédégonde : *Audiens autem Childebertus, rex Auster, filius Sigeberti, nepos Chilperici, avunculum suum mortuum et maleficia Fredegundis, hostem colligit* (p. 40). Voici sa traduction dans les deux mss. :

5714. *Adonques Hildeberz li niez Hilperil oit son oncle que fu morz et lo mau que Fredegundis avoit fait, assenbla son ost.*

Lee. *Adonques Hildeberz li niez Hilperil, quant oit de son oncle qui morz estoit e lo mal que Fredegunde avoit feit, assembla son ost* (Bourdillon, p. 39).

Il semble qu'on ait affaire, dans le premier cas, à un calque assez proche du latin, et dans le second, à une phrase plus élaborée, mieux articulée.

1. *Op. cit.*, p. XVIII.

2. Mis à part les écarts dus à l'utilisation éventuelle de sources différentes et/ou témoignant d'un souci délibéré de tel rédacteur de modifier sa version. Ainsi, dans l'épisode où Chilpéric découvre l'adultère de Frédégonde et de Landri, le ms. 5714 dit que Chilpéric frappa Frédégonde « sor les nages », terme qui correspond exactement au *in natibus suis* de la version B du *Liber Historiae Francorum*, la seule que Bourdillon ait consultée (ms. Bla ou B. M. Arundel 375). Le ms. Lee, au contraire, relate que Chilpéric frappa Frédégonde « par dessus les épaules », (éd. Bourdillon p. 38 ...) Alors que Bourdillon expliquait la différence par une réaction de pruderie de la part du rédacteur du ms. Lee, en concluant que celui-ci aurait écrit pour une dame, A. de Mandach pense à une autre source : « Pourquoi ne s'agirait-il pas — dans le cas du dos de Frédégonde — de diverses sources utilisées par les deux manuscrits ? Or, en cherchant, nous avons trouvé que — déjà — la version A du *Liber Historiae Francorum* et notamment le ms. Vienne 473, avaient choisi une rédaction moins précise et peut-être plus « morale », en mettant « post tergum », au lieu de *in natibus suis*. Le *par dessus les épaules* de Lee pourrait être inspiré d'un *post tergum* de la version de Vienne et, en tout cas, il suit la même intention d'éviter une expression un peu crue ». (*op. cit.* p. 175-176).

3. Cette francisation est sensible, par exemple, pour certains mots laissés sous leur forme latine dans le ms. 5714 et transposés en français dans le ms. Lee. Ainsi *Guntrannus*, 5714, mais *Guntrannes*, Lee ; *consul o augustus*, 5714, mais *consul e augustes*, Lee.

Mais passons à l'examen détaillé de ces deux versions.

Au niveau du syntagme, on observe dans Lee une tendance à renforcer la désignation spatiale au moyen d'adverbes. Ainsi l'adverbe *hi*, pour rappeler un lieu précédemment énoncé.

Ch. 16, 5714 : *Aprés s'en ala a Braidon e combati ob les Arrienzen e ocist en xl. mire e fit una yglise de saint Peira / Lee : ... e fit hi une yglise de saint Pierre.*

Quelques lignes plus bas :

5714 : *Clodoveus sojorna tot l'iver a Bordeu e fit una abaia de saint Martin e fit l'iglise saint Esteine que sainz Marcaus aveit edifiee e l'iglise saint sauveor que saincta Benedicta fit e si la orna molt ben e otroia les rentes que saincta Benedicte e sis sires hi avoient doné... / Lee : Clodoveus sejorna tot l'iver a Bordeu e fit HI une abeie de saint Martin... e l'iglise de saint Sauveor que saincte Benedicte fit e si la orna molt ben e HI outroia les rentes que saincte Benedicte e sis sires hi avoient doné...*

5714 : *e proia molt saint Troian de l'abaia saint Eytrope e dona li tot l'evesque qu'il n'en reconeguist nul home e sevelit saint Agnien / Lee : ... e puis dona l'evesque a saint Troian si qu'il n'en coneust nul home e HI sevelit saint Agnien.*

5714 : *Aprés s'en ala a Vircon e ocist les Guoz / Lee : ... e ocist HI les Guoz.*

On dénombre neuf exemples de ce type (ch. 16 : 6 fois, ch. 25, 26, 36). On rencontre encore *equi* :

5714 : *Clotidis la reina enprés la mort son seignor ala a la cité de Tors e servit nostra seignor longiament / Lee : Clotadeus ala a la cité de Tors e servit EQUI molt longuament nostre seignior en l'iglise saint Martin.*

On rattachera à cela l'exemple suivant, toujours emprunté au § 16, où dans le ms. Lee *dequi* reprend le lien précédemment dénoncé et souligne une étape :

5714 : *e ala s'en au pui de la rocha / Lee : e DEQUI ala s'en au pui de rupe.*

Le ms. Lee présente également, par rapport au ms. 5714, un renforcement de l'adverbe de lieu *equi* par *moime* ou *endroit*. On relève cinq exemples (ch. 21, 22, 31 deux fois, 45) ¹ parmi lesquels on citera le plus remarquable, au ch. 21 :

1. *Equi moime*, au ch. 23, doit par contre être considéré comme une locution temporelle (= sur-le-champ) 5714 : « Hildeberz oenz iso gita le de soi, Clotaire lo gita a la terre / Lee : Hildeberz oenz iço gita lo de soi e equi moime Clotaire lo gita a la terre... »

Ce sens est corroboré par l'emploi de *equi moime* un peu plus haut dans les

5714 : *e foi Ermofrez ot les Toringues jusqu'a en Estruda le fluive : equi les seguerent li Franceis, equi assenbla l'una oz contre l'autra / Lee : ... equi les seguiren li Franceis.* EQUI ENDROIT si assenbla l'una oz contre l'autre. Pour le latin : *Fugit autem Ermefredus cum Toringis usque Onestrudem fluvium. Illic eum persequentibus Francis et ibi reparatis viribus contra Francos...*

Le renforcement de *equi* en second lieu produit un grossissement qui est absent de la rédaction 5714, où les deux adverbes sont sur le même plan : la bataille comme point d'aboutissement de la fuite se détache ainsi avec plus de relief.

La rédaction Lee use volontiers de l'adverbe d'intensité *molt*¹ devant adverbe ou adjetif là où la rédaction Lee se contente du simple. Six exemples en témoignent :

	5714	LEE	LATIN
ch. 18	<i>longiament</i>	<i>molt longiament</i>	<i>diutissime</i>
ch. 19	<i>o grant ost</i>	<i>o molt grant ost</i> ¹	<i>cum magno exercitu</i>
ch. 23	<i>ele creenz que just vers ot grant joie</i>	<i>ele creenz que ço just ve- ritez ot molt grant joie</i>	<i>at illa credens hoc verum esse, gaudens ipsos transmisit.</i>
ch. 32	<i>tost</i>	<i>molt tost</i>	<i>festinanter</i>
ch. 40	<i>li quau ploroent forment</i>	<i>li quel ploroient molt forment</i>	<i>Illi vero lugebant nes- cientes...</i>
ch. 47	<i>Pepins li dus assenbla grant ost</i>	<i>Pepins li dus assembla molt grant ost</i>	<i>commoto hoste quamplu- rimo</i>

On notera également, dans le ms. Lee, l'utilisation massive de *tot* pour souligner soit l'intensité soit l'« extensité » (dans sa totalité numérique = sans exception).

Ainsi devant le gérontif au ch. 23 : 5714 : *en plorant* / Lee : *TOT en plo-
rant*. Ou devant les adverbes *autresi, eissi* :

deux rédactions : 5714 : « Equi meime tramirent Arcada a la reina » / Lee : « e equi moime quant il les orent, si tramistrent Arcade arriere a la roine »... pour le latin *et* : « Et miserunt ad reginam Parisius Archadium, nobilem virum et industrium. »

1. Il n'y a aucune raison de rendre l'abréviation *mlt* par *most*, comme le fait Bourdillon. Cf. sur ce point la remarque d'A. de Mandach à la p. 255 de sa *Chronique dite saintongeaise* : « -l- en ligature avec t donne parfois l'impression d'être un -st- mais sans doute s'agit-il d'une combinaison graphique spéciale pour -lt- de sorte que nous transcrivons le produit de *multum* comme *molt* et non comme *most* à la manière de Gaston Paris, Boucherie, Bourdillon. »

ch. 24 : 5714 : *li chevau furent eissi espandu qu'a enviz furent trové / Lee : lor chival furent TOT ISSI espandu que a enviz furent trové.*

ch. 25 : *e les femes autresi cuvertes de nerz manteus / Lee : ... TOT AUTRESI cuvertes... / Latin : mulieres similiter indute nigris palliis.*

La totalité numérique est signifiée par *tot* dans le ms. Lee, là où le ms. 5714 ne la mentionne pas :

ch. 20 : 5714 : *enprés cestes choses / Lee : enprés TOTES icestes choses / Latin : post hec.*

— dans le même chapitre : Lee : *Quant li Franceis ho virent, esmou de dolor perseguirent Guodomire e tuarent lo e TOZ les borgognions des l'enfant jusqu'au viel / 5714*, simplement : *les borgognions / Latin : Quod videntes Franci, inimico dolore et ira commoti, Gotmarum persequentes exterminant, Burgundiones perimunt, cunctasque regiones vastantes, a puero usque ad senem interimentes reversi sunt.*

La mention « des enfants jusqu'aux vieillards » suffit à signifier l'extermination, mais celle-ci est renforcée d'une manière presque redondante par *tot* dans le ms. Lee.

On trouve un exemple similaire au ch. 25 pour évoquer un massacre : Lee : *aprés iço de rechief Hildeberz e Clotaires assemblarent granz oz e si entrarent en Espagnie, a laquelle entree gastarent e assirent e ocistrent TOT le poble / 5714* : simplement *le pubble / Latin : Post hec iterum Childebertus et Clotharius, commoto exercitu magno, in Hispaniam pergunt, quam vastantes succendunt, interficienes populum...*

De même au ch. 23 : Lee : *e TOZ les enfanz qui estoient venu ob eus estrangla / 5714* : simplement : *les enfanz / Latin : et pueros eorum nutricios similiter jugulavit.*

Ou encore, pour une capture, au ch. 19 : 5714 : *Simon, quant fuiet au sainz Agauneus, Clodomires lo prist e sa femma e ses filz / Lee : ... e sa feme e TOZ ses filz...*

On relèvera aussi, au ch. 34 : 5714 : *Adonques l'oz corrut ça e la / Lee : adonques TOTE l'oz si corrut çai e lai / Latin : Tunc exercitus huc illucque discurrentes...*

La précipitation de l'armée, le mouvement de foule n'en est qu'accentué (on vient d'apprendre l'assassinat de Chilpéric).

Enfin, au ch. 29 : Lee : *e vinc contra Hilperil son freire en batallie e venqui lo e l'enchauça e totes ses citez mist a sa seignorie / 5714 : ... e ses citez... / Latin : ... civitates suas...*

Le ms. Lee précise également volontiers, par l'emploi des pronoms per-

sonnels représentants ou des substantifs de personne, le jeu des locuteurs avec les *verba dicendi*.

Ainsi, au ch. 23 : Lee : *Quant sis freires li mendres vit iço, si se gita aus piez Hildebert son oncle e dist LI tot en plorant : secor moi, beaus oncles, que je ne perische come mis freres. Adonques Hildeberz en plorant dist a Clotaire /* 5714 : *Quant sis freira li mendres vit eço, gita se au pié Hildebert son oncle e dist en plorant... Adonques Hildeberz en plorant dist ... / Latin : Frater quoque ejus junior cum hoc vidisset, projecit se ad pedes Childeberti, flendo dicens : « Succurre mihi, piissime pater, ne et ego peream sicut frater meus. » Tunc Childebertus, commotus lacrimis ait...*

La distribution des rôles est ainsi soulignée. Même cas aux ch. 25, 30, 35, 37 et 38 où le destinataire du discours introduit par *dire* est précisé.

La rédaction Lee désigne volontiers nommément l'auteur d'un procès là où la rédaction 5714 se contente de la non-expression du pronom sujet ou ne désigne le protagoniste que par un représentant personnel ou démonstratif. ainsi, au ch. 23, pour continuer un exemple déjà cité : Lee : *Adonques Hildeberz en plorant dist a Clotaire : je te pri, beau frere, que tu vollies outroier vie a cestui e je te donrai que tu vodras, e Clotaires irez dist... /* 5714 : *e il irez dist...*

Dans le même ch. la reprise d'un sujet déjà exprimé semble former, dans la rédaction Lee, une séquence plus nette que dans la rédaction 5714 : *La roine oenz iço fu molt irea e fit porter les cors d'eus ot grant compagnie de chantanz e ot granz plors aprés jusqu'a Paris a l'iglise saint Pierre. Equi les fit sevelir LA ROINE / ...equi les fit sevelir sans plus. Au ch. 30, le sujet nominal est également repris dans le ms. Lee et non dans le ms. 5714 : Et quant il entra en la sale, Audouvere la roine li ala a l'encontre ot sa fillie. Li rois li dist : tu as fait escommuniee chose par ta simplete, tu ne pues estre mes ma feme. Adonques li proia LI ROIS qu'ele fust none... / Adonques la preia que fust nona...*

Ailleurs, au ch. 25 par exemple, le ms. Lee reprend le nom du protagoniste alors que le ms. 5714 le représente par *cil*. Lee : *cil hi veit e dist ho a l'evesque ; eniepz le pas li evesques ala a aus ; Hildebers li requist qu'il li dona reliques de saint Vincent ; LI EVESQUES li dona l'estole dau benoit martyr /* 5714 : *... Cil li dona l'estola dau benoit martyr...*

On retrouvera un autre exemple au ch. 27 où le nom du protagoniste est repris dans le ms. Lee au lieu du représentant personnel dans le ms. 5714.

Si l'on passe au niveau des articulations des syntagmes entre eux et des propositions qu'ils constituent, le relevé fait apparaître des phénomènes frappants.

La succession chronologique des événements est souvent appuyée, dans la rédaction Lee, par divers moyens qui peuvent parfois se combiner. C'est ainsi que *puis* vient souvent renforcer *e*, en particulier pour souligner un départ, ou il en occupe purement et simplement la place. Au ch. 16 par exemple, après la donation de Clovis à Saint-Martin de Tours : Lee : *PUIS s'en issi de la cité de Tors e s'en vinc a Paris la cité e si establi equi la see de son regne / 5714 : ... e eisit de la cité de Tors e vinc a Paris la cité e establit equi la sea de son regna / Latin : Turonis autem egressus, Parisius civitatem veniens, ibi sedem regni constituit...*

Puis inaugure une série d'actions en même temps qu'il accentue la rupture par rapport à ce qui précède¹. C'est le rôle qu'a cet adverbe dans certains des neuf exemples relevés où il renforce *e*, ainsi avec le verbe *soi (re)torner*, au ch. 22 : Lee : *Adonques Hildeberz gastant Espagnie antra a Tolete e prist lo tresor molt grant E PUIS torna s'en ensemble ot sa seror e porta en tot le tresor d'Espagnie / 5714 : ... e torna s'en...* Symétrique d'*entrer*, le procès *s'en torner* est nettement détaché dans Lee, *puis* constituant le pivot de la phrase. Il semble que le pouvoir inaugurant de *soi torner*, marquant par son sémantisme une nouvelle orientation, suffise à entraîner *e puis* dans l'exemple suivant, au ch. 44 : Lee : *Ebronius ot conseil e essit sei de cel conseil e de cel covent, e si assembla conpaignons qui li aidessont ob armes contre ceaus conséliers E PUIS s'en torna en France e par lo conseil Theodoric qui avoit reçeu lo regne de rechiep en après si freires si manda Leudesium venir a soi qui avoit esté au conseil / 5714 .. e torna...* Mais *puis* peut également s'associer à bien d'autres procès comme *estre seveliz* (employé systématiquement dans la séquence *trespasser / morir — estre seveliz*²) au ch. 48, ou *se combatre* (ch. 19, 26), le procès succédant dans les deux cas à celui d'*assembler*, et les deux propositions étant donc mieux détachées l'une de l'autre dans le ms. Lee :

il si assemblarent l'ost daus Borgognions contre les fils Clodoveu, E PUIS si se combatirent entre aus / 5714... e combateren soi... Le latin présente pour

1. Cf. les remarques de J. Rychner sur l'adverbe *puis* dans *L'articulation des phrases narratives dans la Mort Artu*, p. 153. Tout en faisant remarquer que « l'auteur emploie le plus souvent *puis* même sans conjonction... sans lui faire une situation en vue », J. Rychner ajoute : « On remarquera que *puis*, tout en restant intérieur à la phrase, n'occupe pas le même niveau que *et* et marque après un syntagme coordonné en *et* une certaine relance ; tel est le cas aussi de *et puis* ».

2. Cf. ch. 18 : « Enprés cestes choses si morit Clodoveus li rois e est seveliz en l'iglise Saint Pierre l'apostre » (Lee).

sa part, dans cet exemple, une rupture importante grâce à l'ablatif absolu
illis inter se compugnantibus, fugerunt cesi Burgundiones cum Gotmaro...

Deuxième exemple : Lee : *En cel moime tens Clotaires li rois se rebella contre les Saissons e assembla l'ost daus Franceis e puis se combati encontre eus / 5714 ... e combati se encontrera eus...*

On trouvera d'autres exemples avec *comander, prendre a feme, par(o)ler, escomovoir, gitier* aux ch. 16, 30, 32, 35 et 37. Dans tous les cas, *puis* accuse bien sûr le découpage chronologique des événements.

Parfois l'adverbe *si*, comme on l'a vu dans un exemple précédent, vient compléter en quelque sorte *puis*, quoique sa valeur soit très ténue. De même dans l'exemple suivant, où *puis si s'en vint* du ms. Lee s'oppose au simple *puis* du ms. 5714, au ch. 16 :

Puis au chastel de Briost ocist Clodoveus des Arrianz quarante mire. PUIS SI s'en vint a saint Maissenzi vellier / Puis au chasteu de Briost oucist Clodo-veus deus Arrianz xl. mire. Puis vint a saint Maissenzi velier...

C'est ici qu'il nous faut signaler le rôle éminent que joue la particule adverbiale *si* dans le ms. Lee, beaucoup plus que dans le ms. 5714 : sa position et sa fonction sont variées et un rapide bilan est nécessaire pour en apprécier la valeur.

Dans le ms. Lee, *si* appuie d'abord d'autres adverbes temporels ou des compléments circonstanciels de temps. On le rencontre ainsi derrière *après*, ch. 16, *adonc*, ch. 18 / *Adonques*, ch. 34 ; *au darenier*, ch. 39 ; *enprés ço*, ch. 47 ; *en cel temps*, ch. 32, 36, 39 / *en cel moime temps*, ch. 43 ; ou encore derrière un adverbe de lieu ou un complément circonstanciel de lieu : *equi*, ch. 45 / *equi endroit*, ch. 31 ; *en icele batallie*, ch. 36 ; *en cest conseil*, ch. 44, qui se présentent tels quels dans le ms. 5714 pour amorcer un nouveau procès, alors qu'on ne rencontre qu'un exemple inverse (*e si gasta tote la terre* dans le ms. 5714 pour *e gasta tote la terre* dans le ms. Lee) ; la proportion est donc écrasante en faveur de *e si* dans le ms. Lee.

La valeur de *si* est alors très maigre. Comme le fait remarquer J. Rychner en opposant *si* à *lors*¹ : « *Lors* inaugure toujours une phrase tandis que *si* peut n'être que précédé d'une pause suspensive et rester ainsi intérieur à la phrase. Cette différence accuse le caractère adverbial plus fort de *lors* et le rôle conjonctif plus prononcé de *si*. On ne s'étonnera donc pas que *lors* résiste mieux que *si* au pouvoir conjonctif de *et...* *Lors* résiste bien à *et*. Mais il en va autrement de *si* que *et* nivelle absolument ; *et si* se rencontre

1. *L'articulation des phrases narratives dans la Mort Artu*, p. 157.

après un syntagme libre qu'il continue de toute évidence sans qu'il y ait de coupure, ou bien devant un syntagme coordonné devant une attaque qui rejette évidemment le syntagme en *et si* à la fin de la phrase précédente... » Et plus loin : « *et si* n'est jamais attaque de phrase. »

Un exemple déjà cité, particulièrement intéressant, montre bien cependant comment les struments *puis* et *si* charpentent une même phrase, plus vigoureusement dans le ms. Lee que dans le ms. 5714. Comparons à nouveau, au ch. 16 : Lee : *Puis s'en issi de la cité de Tors e s'en vint a Paris la cité e si establit equi la sea de son regna /* 5714 : *e eisit de la cité de Tors e vinc a Paris la cité e establit equi la sea de son regna.* Dans le premier cas, *puis* souligne le décrochage temporel de *eissir* par rapport à ce qui précède, *e* place le procès *venir* dans la pente de ce premier procès, *e si* appuie sur la jonction du dernier procès au second. Au contraire, dans le ms. 5714, l'on a affaire à une plate succession chronologique sans insistance particulière.

Mais il arrive, exceptionnellement il est vrai, puisque nous n'avons qu'un seul exemple à produire, que *si* fonctionne seul dans le ms. Lee, sans être dans l'orbite de *e*, et reprenne ainsi sa pleine valeur, alors que la rédaction 5714 n'offre qu'un *e* plus terne. Ainsi, au ch. 24 : Lee : *il oanz iço vit que ne puet contrister a si grant ost si fui en una sieuva...*

C'est ici le lieu de rappeler la différence fondamentale entre *et* et *si*, comme l'a bien fait J. Rychner dans l'ouvrage précité¹ : « *Si* relativement conjonctif comparé à *lors* s'oppose cependant à *et* de la façon la plus nette par son caractère adverbial. Adverbe, la particule *si* l'est à coup sûr : elle entraîne la postposition du sujet, peut être précédée de la conjonction *et*, et ne relie pas deux propositions subordonnées. Alors qu'un syntagme en *et* continue un syntagme en *si* en se rangeant dans sa pente, un syntagme en *si* marque toujours par rapport au syntagme en *et* qui le précède quelque décalage qui fait apparaître ce qui suit comme distinct et nouveau... » Et plus loin, J. Rychner cite un exemple qui illustre tout particulièrement « le pouvoir relativement inaugurant et disjonctif de *si* comparé au pouvoir conjonctif de *et* ».

Mais c'est surtout derrière les propositions temporelles de perception que *si* est employé dans le ms. Lee : on n'y trouve pas moins de douze exemples de la séquence *quant + verbe de perception..., si + procès principal* (le ms. 5714 n'engageant la principale par aucun mot d'appui), contre un seul exemple inverse (ch. 22 : Lee : *Quant Hildeberz li rois vit ço, fu molt irez /*

1. P. 158.

5714 : ... *si fu molt irez*). Ajoutons, pour le ms. Lee, deux exemples où *si* engage la principale après un syntagme au participe présent ayant exactement la même valeur qu'une temporelle. Ch. 31, Lee : *il oenz iço, si tramist a son frere qu'il assegiaist Tors e il lo segret ot son ost* / 5714 : *Il oenz ço tramist a son frere qu'il assegiaist Tors e il lo segret ot son ost...*

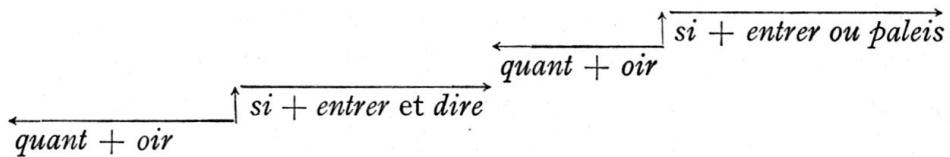
Ch. 34 : Lee : *mes ele regardans sus, si vit lo roi e ot mot grant poor* / 5714 : *mes ela regardans sus vit lo rei e ot grant paor...*

Dans ces exemples en *quant...*, *si* du ms. Lee, *si* n'a pas seulement pour fonction de reprendre *quant* au début de la proposition principale, pour le rythme (*si* = point d'appui rythmique), mais il accuse et précise l'aspect temporel : grâce à ce mot écho, l'événement précédent est rappelé à la mémoire, la cohérence des éléments est soulignée. De plus, *si* accentue le relief de l'événement-réaction, marque le palier qui fait du procès de la proposition principale comme un procès plus particulier que le procès précédent, contribue à détacher cette proposition de son antécédent temporel, grossit encore l'image qu'elle emporte avec elle¹.

Comparons ainsi deux réactions d'un même passage offrant la séquence précitée dans les deux mss. Au ch. 37, Thierry envoie des délégués auprès de Théodebert, son frère, assiégué dans Cologne, pour l'attirer dans un piège ; ils doivent lui livrer Théodebert, mort ou vif : Lee : *Quant il oirent iço, si entrarent en la cité e une chose por autre metant dient : tis freires te mande que tu li rendes le tresor ton pere que tu as e il adonques s'en tornera ot son ost. Quant il oit eço, si entra ou palais e quant il quereit les ornamenz dou tresor par le archies, li uns treit son glaive si lo feri ou chief e puis gitarent lo par le mur de la cité. Theodoris si prist la cité e les tresors e quant il receveit les sairamenz en l'iglise saint Gromme le martyr, li fu avis qu'il fust feruz en treison el costé e dist : « Gardez les portes, que je ne sei li quens de cez parjures m'a feru. » E quant il li regarderent son costé, si n'i trovarent nule chose, mes dequi ot maintes depolies s'en retorna.* Marquons simplement les différences d'articulation dans le ms. 5714 : *il oenz ço vindrent a la cité... Quant il oit eço entra eu palais... e quant il regarda son costé n'i trovarent nulia chose...*

A trois reprises, dans ce court passage, le ms. Lee présente l'articulation *quant...*, *si*, qui accuse l'étagement perception-réaction. On peut représenter schématiquement l'enchaînement des deux premières séquences de la façon suivante :

1. Cf. P. Imbs, *Les propositions temporelles en ancien français* et J. Rychner, *op. cit.* dans la séquence temporelle + principale, la principale agit comme une sorte de réducteur du champ visuel tout en grossissant l'image.



La proposition en *quant* est rétrospective, la proposition en *si* est prospective. On obtient la chaîne :

- objet perçu (dans la phrase précédente) ;
- perception (proposition temporelle) : *quant + oir* ;
- réaction du sujet 1 : *si + verbe* ;
- perception de la réaction (proposition temporelle) par un autre sujet 2 : *quant + oir* ;
- réaction du sujet 2 : *si + verbe*.

On sait qu'un chroniqueur comme R. de Clari, par exemple, utilise très souvent cette chaîne ininterrompue de forte cohérence.

En tout cas, dans le ms. Lee, *si* accuse encore cette cohérence en même temps qu'il souligne l'étagement, comme en témoigneraient encore d'autres exemples aux ch. 19, 23 (deux fois), 27, 30, 32, 37, 46.

On distinguera de cet emploi de *si* l'emploi, fréquent dans le ms. Lee et rare dans le ms. 5714, où *si* se place immédiatement après le sujet nominal ou personnel dans la séquence sujet + *si + verbe*.

Ainsi, au ch. 28 : *Sigiberz si ot le regne Theodoric* ; au ch. 37 : *Clotaires si eissi de Paris*. Le sujet peut d'ailleurs être précédé d'un adverbe ou d'un complément circonstanciel de temps : *En ceu temps, li Saisson si assemblerent*, ch. 40.

Si, dans ce cas, ne joue aucunement le rôle d'attaque de phrase ou de proposition, mais a une valeur tout à fait analogue à celle de *autem*, *quoque*, *vero*, *itaque*, très fréquents derrière le sujet dans la chronique latine : adverbes au sémantisme très tenu, ils ont surtout pour fonction d'aviver la distribution des rôles et de jalonner la piste des sujets, comme le montre l'exemple suivant, emprunté au ch. 5 : *Childericus itaque rex, filius Merovei, cum esset nimis luxuriosus, et regnaret super Francos, cepit eorum filias diludere atque destruere. Illi autem cum grandi furore propter indignantes, voluerunt occidere eum et eicere de regno*. Mais nous reviendrons sur ce point.

Avant de passer à l'étude d'une deuxième caractéristique du ms. Lee par rapport au 5714, citons un ultime exemple particulièrement révélateur du relief plus marqué des articulations dans le premier ; *Adonques ses genz si lo pousarent sor un escu e si lo establirent a roi. Adonques Fredegunde envoia*

deus enfanz en l'ost e si lur dist... (suit le discours). Cil qui estoient de fier cuer si vindrent a lui e si feinxirent outre chose fere. Treiz les costeus lo fierent par les costez. Cil cianz chai e mori e equi endroit morirent li homicide. (ch. 31). Notons les différences dans le ms. 5714 : *sa genz lo poserent... e dist lur... e si li dites... cil qui erent de fier cuer venguiren a lui e feinsirent fur autra chose... Equi murirent li homicida.*

Mais l'originalité de la rédaction Lee se révèle également, parfois, dans le domaine de la subordination. Notons d'abord que les rapports divers exprimés par la conjonction *que* dans le ms. 5714 tendent à être précisés par des indicateurs dans son concurrent. Ainsi se trouvent explicités :

— la cause : Lee : *par ço que / 5714 : que*, au ch. 27 (*par ço qu'il voleit delivere soi e sa feme e ses filz*).

— le but : Lee : *por ço que / 5714 que*, au ch. 24 (*E cum il s'assemblas-
son ou grant chivachement contre Clotaire e por ço qu'il le tuassont l'endemain
au matin*).

— la consécution : Lee : *si que / 5714 : que*, au ch. 35 (dans un discours : *e si aiom campanes liees sore nostres chivaus si que les gardes de l'ost qui
vellient ne nos pochient conoistre*).

L'hypotaxe est préférée à la parataxe au ch. 37, dans le discours qu'adressent à Thierry les envoyés de son frère Théodebert : Lee : *o tu bons
rois, espargnia nos, car nos somes en ta segniorie / 5714 : O tu bons reis, espar-
gnia nos, nos somes en ta seignoria / Latin : Parce, domne rex, nos et terra
nostra jam tui sumus.*

A deux reprises, on trouve, dans le ms. Lee, un rapport de subordination pour la coordination dans le ms. 5714. Ainsi, au ch. 20, Lee : *e fu feruz (Clo-
domire) dereire si qu'il chaï de son cheval e fu morz / 5714 e fu feriz de tres
lances (?) e chaï de son chevau e fu morz...*

Au ch. 40, c'est l'emploi de la conjonction causale *car* dans la rédaction Lee : *Li rois tua Bertoaut e porta en lo chief de lui si s'en retorna puis aus
Franceis li quel ploroient molt forment car ne savoient quieu chose estoit avenu
au roi / 5714... li quau ploroent forment e ne savoent qu'estet avenu au rei.*

A la proposition relative dans le ms. 5714 correspondent parfois dans le ms. Lee des propositions circonstancielles explicitant les rapports avec la principale. Ainsi, dans le ch. 16, Lee : *e s'en ala s'en vellier a Saint Eytrope
por ço qu'il li avoit ses prisons gitez de paienisme / 5714 : ... Saint Eytrope qui
li avet ses prisons gitez de paenima.* Ou dans le ch. 24, Lee : *mainz en hi ot de
aus de periz si qu'il ne pooient estre trové / 5714 : ... qui ne pooent estre trové.*

Enfin, on relèvera au ch. 16 une proposition relative dans le ms. Lee pour

une proposition simplement coordonnée par *e* dans le ms. 5714 : *Aprés s'en ala a Braidon ou se combati ot les Arriens / Aprés s'en ala a Braidon e combati ob les Arrienz.*

En conclusion, la version Lee est assez souvent mieux charpentée dans son articulation grâce au renforcement des balises chronologiques, à l'emploi plus abondant de *si* appuyant *e* ou accusant le relief après la temporelle : les arêtes du récit sont ainsi plus nettes, plus marquées. La netteté est accrue également grâce à un certain nombre de précisions : localisation spatiale, protagoniste ou interlocuteur désigné, nom du protagoniste repris au lieu de son substitut personnel, intensité soulignée par *tot*, etc...

Il serait curieux que le ms. 5714 présentât, en fin de compte, une version tronquée de la traduction originale : il semblerait, au contraire, d'après notre relevé, que sa version reste, dans bien des cas, plus proche de l'original latin, n'explicite pas des rapports implicites dans cet original, ou ne le fasse que d'une manière élémentaire. L'exemple du ch. 37 nous semble caractéristique à cet égard.

Cet examen préalable était nécessaire afin qu'on évite de faire porter le commentaire sur des points de langue qui n'appartiennent pas nécessairement à la traduction et qu'on n'aille point imputer au traducteur ce qui pourrait être d'un remanieur. On prendra donc soin de ne retenir — lorsque c'est possible, à partir du ch. 16 — dans l'étude des problèmes de traduction que les leçons communes aux deux mss. qui risquent bien d'être le reflet de la traduction première. Ces leçons communes sont d'ailleurs, et de très loin, les plus nombreuses : ces différences, qu'il fallait signaler, ne creusent pas un grand fossé entre les deux versions ; les caractéristiques du modèle commun, son squelette syntaxique et sa chair lexicale peuvent maintenant faire l'objet de nos recherches dans leur rapport avec l'original latin.

Cet original, au style très dépouillé, comme le rappelle J. Chavanon, appartient par excellence au genre de la chronique, avec ses structures simples du récit, proches de celles des Annales¹, structures dont le modèle élémentaire ou archétype pourrait être illustré par une phrase comme :

Illo tempore / eodem anno / rege defuncto, regnum accepit filius ejus... soit une balise temporelle, une action causante et une réaction.

1. Dans *l'Historien au Moyen-Age*, 1966, B. Lacroix, o. p., s'interrogeant précisément sur la distinction entre Annale et Chronique, souligne leur étroite parenté au Moyen Age : « Que dire de la chronique ? Elle est une codification de faits et dates. Dans sa forme médiévale, on la distingue mal de l'annale. »

La chronique, sous sa forme la plus élémentaire, pourrait être définie comme une concaténation élémentaire de cause et d'effets, au niveau des faits, ponctuée par des repères temporels.

La simplicité de structure de la chronique latine est, pour l'étude que nous amorçons maintenant, un avantage certain car elle nous permet de mesurer, à un niveau rudimentaire, l'effort de traduction ; l'activité traductrice apparaîtra d'autant plus nettement que l'objet sur lequel elle porte n'offre aucune complexité. Autrement dit, nous risquons d'illustrer les problèmes de traduction au début du XIII^e siècle à partir d'un exemple particulièrement clair.

Encore y faut-il de la méthode : nous pensons que seuls des relevés systématiques et non de simples coups de sonde¹, nous permettent d'apprécier à leur juste valeur les phénomènes essentiels et de dresser une carte détaillée des faits linguistiques intéressants. De tels relevés, même s'ils ne sont pas toujours mentionnés dans le cours de l'exposé, sont toujours sous-jacents à nos conclusions.

Un premier point mérite considération : la traduction que nous avons sous les yeux est-elle marquée par une forte empreinte latine ? La langue-source déteint-elle littéralement sur sa transposition ? La coloration est assez nette.

Elle est repérable d'abord dans les noms propres, dont un certain nombre ne sont pas francisés et qui, mieux, conservent leur déclinaison latine. Ainsi de Wintrion, chef bourguignon, au ch. 35 : *Landricus vero insecutus est Wintrionem* / Lee et 5714 : *Victrionem*. Ebroïn, maire du palais, au ch. 45 : *Tunc Franci adversus Ebroinum insidias preparant* / Lee et 5714 : *Ebroinum* ; *Ebronius* / *Bronius* (sujet), quelques lignes plus bas. Waratton, maire du palais : ch. 46 : accusatif *Waratonem* ; ch. 47 : nominatif *Warato* ; dans la traduction, *Vareconem*, *Varecones*...

Plus curieux est le maintien du génitif dans la phrase suivante, au ch. 33 : *Quem (= Clotbertum) in basilica sanctorum martyrum Crispini et Crispiniani*

1. Les études portant sur la langue médiévale — et les études linguistiques en général — ne peuvent plus se satisfaire d'estimations vagues reposant trop souvent sur des impressions subjectives. Ainsi une étude comme celle de Dembowsky, portant sur *La langue et le style de la Chronique de Robert de Clari* (Toronto, 1963), est peu utilisable, dans sa partie syntaxique du moins, à cause de son manque de statistiques. Comme le fait remarquer G. L. Price dans son compte rendu (*Romance Philology*, vol. XVIII, no 3, février 1965, p. 346) : « There is a lack of statistics (such vague comments as « rare », « fréquent », « à quelques exceptions près » are no adequate substitute), and the discussion sometimes lacks penetration. »

sepelierunt : e fu seveliz en l'iglise dauz sainz martirs Crispini et Crispiniani. Ailleurs, la traduction conserve un ablatif de lieu sans préposition : *Tunc bone memorie gloriosus rex Childebertus migravit ad Dominum... et sepultus est Cauciaco... : Hildeberz reis de bona memoria glorios trespassa a nostre segnior... e fu seveliz Gaudiacco* (ch. 48 : ms. 5714). Le calque est flagrant.

Il n'est pas rare que les noms de ville soient laissés sous leur forme latine : ainsi *Camaracum* au ch. 5 (5714 uniquement) et *Caramacum* (!) au ch. 16 (dans les deux mss) pour Cambrai.

On découvre, de même, des calques curieux dans les noms communs. Ainsi au ch. 9 : *Eo tempore multe ecclesie a Clodoveo ejusque exercitu depredate sunt. Eratque ipse fanaticus et paganus : E adonc era sinaticus et paganus*¹ !

S'agit-il de résidus qui ont échappé au tamis de la traduction ?

Des structures proprement latines sont conservées épisodiquement dans la phrase française. Ainsi, le calque est sensible dans l'exemple suivant où la séquence latine est respectée terme à terme. Ch. 28 *Chilpericus vero post patri sui mortem thesauros qui in villa Brinaco erant congregati, accepit... Hilderis enprés la mort son pere les tresors qui erent en la vile Brisenau prist.*

De même, le participe absolu de valeur circonstancielle est préservé dans une proportion non négligeable. Sur 82 cas de participes absous relevés, 22 sont préservés dans la traduction, soit près de 25 %. Mais entrons dans le détail.

Sur ces 22 exemples, 14 ont conservé ou adopté l'ordre participe + substantif ou représentant ; 6 ont l'ordre inverse, ce qui donne, par rapport au latin, le tableau suivant :

A. F.	LATIN
Ordre participe + substantif ou représentant : 16 exemples ex. : <i>prisa la cité</i>	Ordre substantif + participe ou représentant : 4 exemples <i>ipsa enim subacta</i>
<i>laissé Hilderis mort Simone</i>	Ordre participe + substantif ou représentant : 12 exemples <i>relicto Childerico Sunnone defuncto</i>
Ordre substantif ou représentant + participe : 6 exemples <i>Ices reis mors</i>	Ordre substantif ou représentant + participe : 6 exemples <i>His regibus mortuis</i>

1. Sans compter un calque insolite, comme *urceum*, au ch. 9, désignant le fameux vase de Soissons et laissé tel quel à deux reprises dans la traduction 5714 : le traducteur en fait-il un personnage ?

Notons aussi que sur ces 22 exemples 8 marquent le décès : *x mort / mort x*, dont 3 dans l'ordre participe + représentant / substantif : *mort Ferramunt*.

5 dans l'ordre substantif / représentant + participe : *Clodio mort.*

Ces résultats sont instructifs : l'imprégnation du latin est assez forte, semble-t-il, pour amener la séquence avec participe en tête, c'est-à-dire la séquence anticipatrice ou régressive, pour reprendre la terminologie de Bally¹.

Mais la traduction offre 8 exemples de participes absolus qui correspondent à des syntagmes différents en latin. Ainsi, au ch. 9 : *devictoque populo eorum, totam illam terram vastatam sub tributo servire fecit* (i. e. Clovis) : *e vencu iquau pubble e deguastea la terra, lors fit rendra treutagge* (ms. 5714). De même, au ch. 25 : *E populus, qui ibi obsessus tenebatur, induiti ciliciis, aspero capite cinere, in tanta humilitate ad Dominum conversi sunt, ut cum tunica beati Vincentii martiris muros civitatis psallendo cicuirent : Li pobble qui estoient assiegé, vestues lor chieres, arosé lors chepz de cendra sont converti a Dé e avironoent les murs ot la costa sant Vincent le martyr*² (ms. 5714).

Dans les deux cas, c'est un parallélisme qui provoque l'apparition d'une tournure absente de l'original : l'effet d'entraînement est certain. Mais ailleurs la création est « spontanée », toujours dans la séquence anticipatrice, et nullement sollicitée par l'entourage. Ainsi au ch. 32 : *Cum ibidem morarentur, de Campania hostes colliguntur contra Chilpericum : Enprés petit de tens Brunchilda e Meroveus, li filz Hisperil, assenblea l'ost de Chanpagnia, alerent contra Hilperil.*

Au total donc, sur l'ensemble des participes absolus de la traduction, soit 30, 21 se présentent dans la séquence anticipatrice : ceci trahit, à nos yeux, une imprégnation nette du latin. Mais on verra que cette tendance à calquer ici la langue-source est largement contrebalancée par la tendance à remplacer le syntagme participe absolu par des équivalences qu'on relèvera plus loin.

On est aussi frappé, lorsqu'on examine de près la traduction, par la fréquence du relatif pronom du type *li quels / li quaus, lequel / lo quau* : il n'intervient pas moins de 20 fois dans un texte aussi court, ou pour traduire

1. *Linguistique générale et linguistique française*, § 269 : « Il y a anticipation quand un signe nécessaire à la compréhension d'un autre précède celui-ci au lieu de le suivre, p. ex. quand le prédicat vient avant le sujet. »

2. On observera en passant *sont converti* pour *conversi sunt*, sur lequel on reviendra.

un véritable relatif de liaison du latin¹, ou en équivalence d'un pronom *is*, *ipse*, ou même d'une manière originale.

Ainsi, dans le premier cas, au ch. 40 : *Audiens* (i. e. *Bertaldus*) *autem hunc tumultum populi, interrogabat quid hoc esset. At illi respondentes dixerunt : « Domnus Clotharius rex venit, et ob hoc laetantur Franci. » Qui respondit cum cachino dicens... : Bertoaldus... si oi la noisa de l'ost, si demanda que ço estet. L'on li dist : « Mis sira Clotaires est venus e por ço s'esleicent li Francis. » Li quaus resposit....* De même, au ch. 44 : *et mittunt in Austros legationem propter Chiladericum. Qui cum Valfoado duce veniens in regnum Francorum elevatus est : Puis tramesirent en Austria a Ilderic, li quaus vint ab Gundoaldo le duc.*

Dans le second cas, au ch. 36 : *Theodericus itaque rex Burgundie erat pulcher et strenuus ac callidus nimis. Hic, per consilium avie sue Brunichildis, hostem maximum in Burgundia congregans... : Theodoricx reis de Borgognia estet molt beus e molt nobbles. Li quaus par lo conseil de sa aiua Brunchilda assenbla granz oz.* Ou encore, au § 40 : *mortuus est, et filios ejus parvulos ipsa Brunichildis occidit : Enprés ço ela plena d'ira dona au rei a beura verem qui no sabenz le but e morit, le quau mort estrangla ses petiz filz.* Nous avons ici affaire à une véritable « formule de raccord » telle qu'elle se retrouvera épisodiquement plus tard, au XVI^e siècle, chez un Despériers par exemple².

Indépendamment de sa fonction, ce type de relatif est employé avec parcimonie à l'époque, comme le fait remarquer G. Moignet³ : « l'adjectif *quels* (*quieus*), de sens qualificatif, est aisément substantivé par association avec l'article défini et peut fonctionner comme un pronom relatif référé à son antécédent. Son usage se développe pendant la période de l'ancien français en concurrence avec les relatifs simples, pour introduire la relative explicative. Mais il est assez rare à date ancienne. » Et G. Moignet ajoute : « Il est surtout usité en langage juridique », en citant des exemples des *Miracles*

1. Le relatif de liaison du latin se caractérise par la capacité de commuter avec l'anaphorique *is* ou un démonstratif accompagné d'une particule. Cf. Ernout et Thomas, *Syntaxe latine*, p. 438, § 423.

2. Cf. Al. Lorian, *Dames illustres, dames galantes et... formules de raccord* in *Le français moderne*, tome 35, 1967, p. 243-269. Dans son essai de typologie des différents cas de conjonctif + participe, Al. Lorian relève le type où le conjonctif est le sujet du participe parfait mais non de l'adjointe et y voit un latinisme marqué, le latinisme n'existant pour lui « qu'au moment où le conjonctif (= relatif), au lieu de dépendre de sa relative (adjointe dans sa terminologie) est régi par le participe. » (p. 249-250). Et Al. Lorian cite entre autres *laquelle ouïe, laquelle faite*.

3. *Grammaire de l'ancien français*, p. 165-166.

de saint Louis, des *Coutumes* de Philippe de Beaumanoir et des *Saintes Paroles* de Joinville. P. Ménard exprime une opinion semblable dans sa *Syntaxe de l'ancien français*, § 66 : « Le relatif *li quels* commence à être employé à partir du XIII^e siècle, mais il se répand surtout en moyen français, notamment dans les textes historiques ou juridiques ». Sneyders de Vogel, cependant, en 1927, signale la part privilégiée de ce type dans les traductions¹ : « Quant à *lequel*, on ne le trouve pas dans les textes les plus anciens, il est absent de la *Vie de Saint Alexis* et du *Roland*, il apparaît d'abord dans des traductions puis au XIII^e siècle dans Villehardouin² et Joinville, mais c'est seulement aux XV^e et XVI^e siècles qu'il prend une extension extraordinaire, extension due en partie à l'influence du latin, qui, on le sait, fait un très vaste emploi du pronom relatif, tandis que le besoin de clarté aussi faisait préférer souvent *lequel* à *qui*, parce qu'il marque mieux que ce mot le cas, le genre et le nombre. »

Notre relevé corrobore, en tout cas, le jugement de Sneyders de Vogel quant à la fréquence de *li quels* dans les traductions.

On relèvera aussi un latinisme net mais unique, au ch. 37, dans l'emploi de *come/cum* + subjonctif : *Quare negligis et non requiris thesaurum patris tui ac regnum ejus de manu Theodeberti, cum scias eum esse non fratrem tuum, quia in adulterio ex concubina patris tui procreatus fuit ? Por que ne requiers lo tresor ton pere e son regna de la main Theubbert cum tu saches* (Lee : *cum tu sachies*) qu'il ne soit tis frere...

P. Ménard relève cet emploi avec *come temporel*, dans sa *Syntaxe*, § 156 a, Remarque : « *Come temporel* suivi du subjonctif est un latinisme qui peut se rencontrer, notamment dans les traductions et les textes « savants ». Mais il se développe surtout en A. F. et au XVI^e siècle. » De même G. Moignet dans sa *Grammaire de l'ancien français*, p. 234, pour les propositions temporelles : « *Com(e)* se rencontre surtout dans les textes influencés par le latin. C'est ainsi que par imitation du latin, il est parfois construit avec le subjonctif³. »

Puisqu'on est au plan du verbe, on épingle enfin quelques exemples de calques des parfaits passifs (éventuellement déponents) du latin. Nous avons

1. *Syntaxe historique du français*, p. 89, § 211.

2. Mais l'Index complet du ms. O de la Conquête de Constantinople, édité par le C. R. A. L., ne comporte aucun *liquels /lequel* !

3. Cf. aussi l'article d'Al. Lorian, « Les latinismes de syntaxe en français », *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, t. 77, 1967, p. 159, qui rappelle, en se référant à G. Moignet, *Essai sur le mode subjonctif*, p. 439, que le tour apparaît déjà, sporadiquement, au XIII^e siècle « dans des traductions et des adaptations de textes latins. »

relevé en effet 29 cas de parfaits passifs (parmi lesquels 7 cas de participes passés apposés) comprenant 9 fois *sepultus est*.

Sur ces 29 cas, 22 sont traduits par un passif correspondant en ancien français. Ainsi, au ch. 27 : *Inclusi sunt tugurio cujusdam paupercula, et Chamnus super scannum extensus, orario sigillatus est, et sic postea super eos ipsa casella incensa est et igne combusti sunt* : *Il fu mis en una petita maison* (ms. Lee : *Il furent mis tuit ensemble en une poie maison*) *e fu estenduz sor un banc e li huis de la maisoneta furent sailé e puis fu abrasea e il e sa femna e sei fil furent ars.* Ou encore, au ch. 31 : *Theodebertus devictus prostermitur mortuusque est ibi... Egolismam civitatem portatus ibidem sepultus est* : *Theubberz si fu vencuz en icele fatalie e murit equi e fu seveliz a Engolesma.*

Mais 6 parfaits passifs / déponents sont rendus par un présent. Voici les exemples :

Ch. 18 : *Post hec omnia mortus est Clodoveus rex in pace, sepultus (que est)¹ in basilica beati Petri quam ipse vel regnia sua edificaverunt* : *Enprés cestes choses murit Clodoveus li reis e est seveliz en l'iglise saint Pere l'aposta lo quau il e la reina firent...*

Ch. 18 : *Habebat quoque Theodericus filium nomine Theodebertum strenuum et utilem, elevatique sunt in magna potentia* : *Teodericx avet un fil qui avet nom Theodoberz qui fu molt proz. Il sont eslevé en grant poer.*

Ch. 25 : *conversi sunt : sunt converti a Dé².*

Ch. 20 : *Cumque eos persequerentur Clodomiris nimis valde, concurrissetque antecedens eos cum equo veloci, in medio eorum est ingressus* : *E cum Clodomires les seguet corrut forment e ot chevau trop inieu, si est intrez entr'eus.*

Ch. 12 : *Reversusque est Aureliamus cum thesauris multis ad dominum suum in Franciam* : *Aurelians s'en est retornéz en France a son seignor ot grant richeza.*

Ch. 25 : *Theodebertus rex, filius Theoderici, in Italiam cum hoste plurimo abiit. Langobardos devictos atque prostratos maxima pacte vastavit et eos tributarios subjugavit, et reversus est cum multis spoliis* : *Adonques Theodeberz ot grant ost e venquet les Lunguebarz e gasta lur terra e lur fit rendra treu a lui e ot grant despulies s'en est tornez.*

Dans les trois derniers exemples, il s'agit sans doute d'un véritable passé composé qui marque une étape conclusive après une série de procès au par-

1. Dans les mss. F, G.

2. Verbe *convertor*.

fait, après le pivot *si* soulignant le changement d'aspect dans le premier cas ¹, et les deux derniers cas offrant tous deux le procès *retourner*, conclusif par excellence.

Mais les trois premiers sont des calques patents : sans doute s'agit-il de résidus qui ont échappé au crible du traducteur, et préservés par inadvertance. Ils sont d'autant plus repérables qu'ils font tache sur l'ensemble du récit linéaire au parfait ².

Cependant, si l'ensemble de ces facteurs donne à notre texte une coloration latine assez prononcée, celle-ci n'altère pas l'ensemble du tableau : les « latinismes » restent finalement limités si on les confronte par exemple au relevé de Lorian ³. La langue-cible conserve son intégrité dans la majeure partie des cas sans être trop gauchie par sa rivale. Nous sommes loin ici des calques du *Psautier de Cambridge* ⁴ qui font de cette adaptation une cari-

1. Cf. sur ce point F. Stefenelli-Furst, *Die Tempora der Vergangenheit in der Chanson de Geste*, qui relève des exemples significatifs dans la *Chanson de Roland* et la *Chanson de Guillaume*, avec des indications temporelles par exemple:

v. 91 : « Vint a Franceis, si lur ad tut montré. »

Notre texte lui-même offre d'ailleurs un bel exemple de ce passé composé conclusif, marquant une étape accomplie, dans ce même chapitre 25, à l'intérieur d'une phrase qui n'a pas de correspondant dans l'original que nous connaissons. Après avoir rappelé l'acquisition par Childebert des reliques de saint Vincent, les rédactions Lee et 5714 mentionnent en effet ainsi une expédition en Espagne : « Adonques ant li rei grant partia d'Espaigne conquisa e s'en sont torné ot grant despulie ». Et le récit reprend au parfait, temps de base : « Hildeberz s'en torna a Paris e edifia une yglise en l'enor saint Vincent. »

2. La « traduction » des Psaumes offre des calques semblables où la transcription littérale du parfait passif en présent jure avec le parfait français dans sa proximité immédiate. Ainsi, Psaume XVII (Vulgate) dans la version du *Psautier de Cambridge*, versets 7, 8, éd. Fr. Michel, p. 23 : *Commota est et contremuit terra et fundamenta montium concussa sunt et conquassata, quoniam iratus est : Comoüe est et tremblat la terre, e li fundement des munz sunt escus e quasset ; kar il est iriez. Ascendit fumus de furore ejus, et ignis ex ejus ore devorans ; carbones incensi sunt ab eo : Muntat li fums de la fuirur de lui, e li fous de la buche de lui devuranz ; li charbons sunt espris de lui.*

3. *Les latinismes de syntaxe en français*, op. cit.

4. Woledge et Clive, *Répertoire des textes en prose française*, p. 96 : « La traduction, très littérale, contient de nombreux latinismes de vocabulaire et de syntaxe. » Mais peut-on valablement parler de « traduction » dans ce cas ? Comme le fait remarquer R. L. Wagner dans *Les vocabulaires français*, t. I, p. 100 : « Les Psautiers mettent en face d'une glose interlinéaire continue. L'appeler traduction serait impropre. Traduire, en effet, c'est transposer de telle sorte que le texte auquel on aboutit satisfasse à toutes les exigences de la langue traductrice. Or — respect, timidité ou autre motif — les transpositeurs s'efforcent de suivre au plus près l'ordre des mots de l'original latin. Leur « version », si

cature de traduction. S'il est vrai que « traduire c'est transposer de telle sorte que le texte auquel on aboutit satisfasse à toutes les exigences de la langue traductrice »¹, disons qu'ici la plupart de ces exigences sont satisfaites.

Voyons ainsi comment la langue-cible transpose le latin tout en préservant son autonomie, quelles sont, en l'occurrence, les équivalences qu'elle propose et les tendances qu'elle laisse transparaître.

Dans le domaine de la syntaxe, un fait est frappant, au niveau de l'organisation interne de la phrase : l'étagement de la phrase latine, assuré notamment par des moyens comme le participe présent et l'ablatif absolu, est singulièrement nivélé.

Nous avons noté précédemment que le participe absolu était préservé dans la traduction dans 26 % des cas ; mais dans le reste des cas, soit 74 %, il est transposé : pour 47 % en proposition matrice ou indépendante (39 ex.) ; pour 16 % en proposition circonstancielle de temps (13 ex.) ; pour 8 % en complément circonstanciel (7 ex.) ; le résidu est constitué d'une relative et d'un participe apposé.

Non moins intéressant est le relevé des transpositions des participes présents latins. Sur un total de 106 participes présents : 27 sont préservés, soit 25,4 % ; 63 sont transposés en proposition matrice ou indépendante, dont 1 dans le ms. 5714 uniquement, soit 59 % ; 11 sont transposés en proposition circonstancielle de temps, soit 10 % ≈ ; 3 sont transposés en proposition relative, dont 2 dans le ms. Lee uniquement, soit 2,7 %. Le résidu étant constitué d'un complément circonstanciel (*malum consilium tractantes = par mouvaiz conseil*), et d'une transposition en ablatif absolu déjà comptabilisée ailleurs (*cunctasque regiones vastantes : e guastees totes lur regions*).

Entrons dans le détail. Dans 27 cas préservés, on trouve 17 cas reprenant des verbes de perception :

— 13 exemples transposent le participe présent de *audire*, à la réception d'une nouvelle ou d'un discours, sous la forme *oenz eço/iço/ço/ icestes paroles / icestes choses*, etc. Ainsi, au ch. 20 : *Clotharius rex audiens, uxorem fratris sui accepit in conjugium, Gundeacam nomine : Clotaire oenz icestes choses prist la femna son frere a molier qui ot nom Gundeota.*

elle fournit un témoignage de première importance sur le vocabulaire, ne présente donc qu'un intérêt secondaire du point de vue de la syntaxe, sauf à propos de quelques points. »

1. Cf. la note précédente.

Il s'agit là d'un emploi figé, et la preuve en est que le participe *oenz* s'installe aussi là où il n'a pas de correspondant exact en latin, au ch. 31 : ... *Chilpericus... usque Remis accessit, cuncta incendens atque debellans. Quo audito, Sigebertus, convocatis gentibus que ultra Hrenum sunt, Parisius venit et contra fratrum ire disponit : Hilperil assenbla grant ost e vint iusqu'a Rems, gastans e ardens totes choses. Sigiberz oenz eço, assemblees ses gens pessa Runa e venenz a Paris apareillia a aler contra son frere...*

— 4 exemples transposent le participe présent de *cernere, videre* dans des contextes identiques — aux variantes lexicales près — puisqu'il s'agit à chaque fois de chefs d'armées assistant à la défaite de leurs troupes.

ch. 22 : *at ille* (i. e. *Childebertus*) *victum se cernens, ad ecclesiam Christianorum fugere nitebatur...* : *Mas il veenz sei vencuz fuiet a l'iglise deus crestiens.*

ch. 36 : *Clotarius rex lesum cernens exercitum suum, in fugam versus Coloniam civitatem ingreditur...* *Theubberz veent son ost blezcé s'en fui e s'en ala a Cologne la cité.*

ch. 40 : *At ille* (i. e. *Dagobertus*) *lesum cernens populum suum, dixit ad puerum suum : Il veenz sa gent trop blezcea dist a celui meima...*

Les verbes de perception bénéficient donc d'un traitement privilégié dans leur transcription. Mais ils sont quand même concurrencés par d'autres moyens, comme en témoigne le relevé suivant :

— sur 20 exemples au total, *audiens / audientes* est en effet rendu : 4 fois en proposition principale (dont 1 par *veoir*) ; 3 fois en proposition temporelle, soit 7 exemples transposés / 13 exemples respectés.

— sur 11 exemples au total, *videns / cernens* est rendu : 2 fois en proposition principale, 5 fois en proposition temporelle, soit 7 exemples transposés / 4 exemples respectés.

On en conclurait que *veoir* s'accommoderait moins volontiers que *oir* du participe présent, et mieux de la temporelle, mais cette conclusion serait bien hasardeuse à partir de chiffres aussi maigres.

Sur les autres participes maintenus dans la traduction, 5 le sont avec des verbes de mouvement ; ils forment un véritable géronde greffé sur le verbe principal pour indiquer une modalité accessoire de son procès, mais sans constituer pourtant avec lui un syntagme indissociable. Ces exemples se rapportent particulièrement à la dévastation ou au pillage. Au ch. 31 : *Com-moto iterum Chilpericus exercitu, usque Remis accessit, cuncta incendens atque debellans : Hilperil assenbla grant ost e vint jusqu'a Rens, gastans e ardens totes choses.* Ou encore au ch. 50 : *Succedente tempore, Chilpericus cum Ragen-*

fredo hoste commoto, Ardennam silvam ingressus usque Hrenum fluvium vel Coloniam civitatem pervenerunt vastantes terram... Enpréz ço Hilperil de rechef ob Remfle assenbla e vint jusqu'a Runa le fluiva e a Colognie la cité, gastanz totes choses...

Mais ici encore, la concurrence des autres procédés de traduction est nette puisque, dans un contexte identique, le ch. 26 offre *in fine* la transposition en verbe personnel : *Clotharius rex, commoto Francorum exercitu, contra eos (i. e. Saxones) pugnam iniit super Visera, fluvium eorum, et exercitum maximum interfecit, terramque eorum vastavit, pervagens totam Torin gam ac depopulans eo quod solatium Saxonibus prebuissent : ... Clotaïres li reis rebella aus Saisons e assenbla l'ost dous Franceis e combatit se encontra eus sor le fluiva de Vienna e tua la plus grant partia de lur ost e guasta lor terres e guasta tota Toringua por ço que aidoent aus Samsons.*

Restent 74,6 % des cas où le participe présent subit une transformation dans la traduction, dont 10 % où il est résolu en proposition temporelle. La proposition temporelle préserve sans doute l'étagement de la phrase latine, et la relative. Pour prendre un exemple : *Veniens autem rex (i. e. Clodoveus) Suessionis civitatem, cunctam predam que adquisita erat rogit affere in medium, dicens... Quant li reis vint en la cité, comanda que la preia fust tota aportea en la place, si dist... Ou encore, au ch. 8 : Sinagrius cernens lesum exercitum, per fugam lapsus... Sinagrius, quant vit.., si s'en fui... Autour du verbe principal grave, dans un cas comme dans l'autre, le procès *venir* : ils ne sont pas sur le même plan.*

Mais pour 59 % des cas pour les participes présents et dans 47 % pour les ablatifs absous, la transposition fait de ces procès secondaires des procès essentiels et les place sur le devant de la scène. Dans la majorité des cas, les procès accessoires du latin deviennent donc des procès autonomes, et le traducteur refuse le service stylistique que peut rendre, par exemple, un participe absolu, service qui sera largement exploité plus tard en moyen français¹.

Épinglons ici les échantillons les plus représentatifs des tendances qui suffiront à appuyer nos conclusions.

Comparons ainsi la fin du ch. 9 dans l'original et dans la traduction :

1. Cf. Al. Lorian, *Les latinismes de syntaxe en français*, op. cit., p. 162 : « Le moyen français affectionne le participe absolu non seulement parce qu'il semble élégant et qu'il a une résonance « antique », mais aussi parce qu'il rend un service stylistique de grande valeur : surtout dans la prose narrative, il permet de mentionner rapidement la circonstance accessoire. »

Clodoveus exinde anno decimo regni sui, commoto Francorum jgrandi hoste, in Toringam abiit, Toringos plaga magna prostravit; devictoque populo eorum, totam illam terram vastatam sub tributo servire fecit : Clodoveus lo .x. an de son regna escomova sa grant ost, ala a Toringua e escarbanta¹ un pubble. E vencu iquau pubble e deguastea la terra, lors fit rendra treuttagge.

Ce court passage est assez représentatif des tendances qui marquent cette traduction et qui la rendent particulièrement intéressante. Dans la première phrase, l'abolition du participe absolu place la levée d'ost sur le même plan que l'entrée de Clovis en Turinge et que sa victoire : les trois procès sont placés sur le même plan, contrairement au latin, où la levée d'ost n'apparaît que comme un procès secondaire par rapport aux deux noyaux essentiels *abire* et *prostrare*. Par contre, la seconde phrase laisse intacte la structure latine, bien étagée et toute orientée vers le procès final.

Ailleurs, c'est une réaction passionnelle qui, de maillon causal dans l'original, devient procès principal dans la traduction. Au ch. 4 : *Audiens hec, imperator* (i. e. *Priamus*) *in furore et ira nimis succensus, precepit hostem commovere Romanorum et aliarum gentium cum Aristarco, principe militie, direxeruntque aciem contra Francos : Quant li empereires les oit, si fu irez e assembla granz oz daus Romanz e d'autres tenz e combatirent se contra les Franx.* Ou encore, au ch. 5 : *Illi* (i. e. *Franci*) *autem cum grandi furore propter hoc indignantes voluerunt occidere eum et eicere de regno : por ço si l'en airen molt e vogrent lo ocira e gitarent lo dau regna.* De même, au ch. 23 : *Regina hec audiens* (Clotilde, apprenant le meurtre des enfants de Clodomir), *nimio merore attrita, cum magno psallentium apparatu et immenso luctu, corpuscula eorum Parisius deportata atque honorifice composita sepelivit : La reina oenz iço fu most irea e fit porter les cors d'eus ot grant compagnie de chantanz e ot granz plors aprés iusqu'a Paris a l'iglise saint Pierre, equi les fit sevelir.*

Alors qu'au ch. 11, dans un contexte identique, la traduction laissera subsister un participe présent exprimant une réaction émotionnelle, avant le procès principal : *Audientes autem hec, Burgundiones qui erant consiliarii ejus, timentes valde iram Francorum et Clodovei, consilium dederunt Gundebaldo, dicentes... : Sei conseiller, oenz cestes paroles, cremenz l'ira Clodoveu donarent conseil a Gundebaut...* Ou encore, au ch. 20 : *Quod videntes Franci*

1. Forme correspondant au francien *escravanter* (*excrepantare*) : écraser.

(i. e. la défaite des Burgondes), *nimio dolore et ira commoti, Gotmarum persequentes exterminant : Quant li Frances ho virent, esmou de dolor, perseguerent Godomire e tuarent lo...*

A la fin du ch. 16, Clovis, ayant reçu à Tours le titre de consul de l'empereur Anastase, revient à Paris : *Ab ea die tanquam consul et augustus est appellatus. Turonis autem egressus, Parisius civitatem veniens, ibi sedem regni constituit : De ceu ior fu apelez consul o augustus* (Lee : *consul e augustes*)¹ *e eisit de la cité de Tors e vinc a Paris la cité e establit equi la sea de son regna.*

Dans la traduction, les procès s'égrènent, linéairement reliés par *e*, tout relief a disparu.

Un autre exemple du même ordre illustre encore mieux peut-être, ce nivellement que fait souvent subir à la phrase latine son équivalent : au ch. 35 : *Nam defuncto patruele suo, regnum Burgundione ipse acceperat. Burgundiones et Austrasii superioresque Franci, simul commoti cum grandi exercitu, valde per Campanias digressi, pagum Suessionicum cum Gundoaldo et Wintrione patriam vastantes ingrediuntur : Quant sis oncles Guntrannus* (Lee : *Gontrannes*) *fu morz, si furent sa genz plus fort que li Franceis e assenblarent grant oz e vennent ou borc de Saisognie, e entrarent ou pais e guastarent lo.* La traduction, qui s'écarte d'ailleurs du latin par certains détails, offre une série de procès coordonnés sur une ligne du temps banale, alors que dans l'original sa seconde phrase atteint son sommet avec *ingredior*, par rapport auquel s'étagent tous les procès antérieurs.

Exceptionnellement, la temporelle du latin n'échappe pas à cet arasement ainsi qu'en témoigne l'exemple suivant qui retrace l'épisode célèbre du vase de Soissons : *Accepit autem rex* (i. e. Clovis) *franciscam quod est bipennis et proiecit in terram. At ille* (i. e. le soldat récalcitrant) *cum se inclinasset colligere eam* (i. e. sa francisque), *rex statim elevatis manibus suis, franciscam suam in capite ejus deficit : E prist la destrau de celui e gita la en la terra. E cil baisa se a la terra a la destrau. Li reis equi meima la soa cogniea ficha ou chief de celui.*

La traduction se caractérise ici par le fractionnement de la deuxième séquence latine désintégrée en éléments autonomes : le passage est remarquable par sa linéarité.

Et terminons par ce dernier cas, particulièrement révélateur, du ch. 23,

1. Autre argument en faveur de la révision de Lee : francisation de *augustus* ?

où la séquence latine est organisée par paliers autour du verbe-pivot *dicere*, alors qu'elle est pulvérisée, dans la traduction, en une série de procès se succédant beaucoup plus linéairement, l'adverbe-particule *si* assurant cependant les articulations d'un procès à un autre en soulignant la causalité et le grossissement du plan : *In illis diebus, Crochildis regina cum Parisius residebat, videns Childebertus rex quod filios fratris sui senioris Clodomiri prefata regina mater ipsius enutriret et nimis eos diligeret, cogitans quod eos facere cogitaret, dixit Clothario fratri suo : En ceu temps, Clotildis la reina estet a Paris, si vit Hildeberz li reis qu'ela nourisset les filz de son frere ainzné e molt les tenet chiers e amot, si pensa qu'ele les feist reis, si dist a Clodomira son frere...* La chaîne des procès est très différente dans l'original et dans la traduction.

Et nous pourrions citer bien d'autres témoignages de cet arasement de la phrase latine qui épargne cependant une structure qui n'est qu'exceptionnellement touchée, comme on l'a vu : nous voulons parler des temporelles. Celles-ci, en effet, sont, dans l'immense majorité des cas, conservées en tant que telles dans la traduction. Ainsi, sur 50 temporelles du latin, 49 sont traduites par des propositions équivalentes introduites par *cum/quant/demembre que/ainz que* pour *cum/dum/ubi/antequam*, l'une étant pourtant rendue par une proposition indépendante.

Mais complétons le bilan : 2 temporelles de la traduction rendent des principales correspondantes dans l'original ; 2 temporelles sont un ajout par rapport à l'original ; 1 temporelle rend un participe passé ; alors que 11 autres, rappelons-le, rendent un participe présent et 13 un ablatif absolu. Au total, dans ce texte relativement court, *quant/cum* intervient 78 fois, soit approximativement, en moyenne, une fois toutes les 21 lignes (lignes qui sont en réalité des demi-lignes puisque les deux rédactions sont en regard sur deux colonnes). Autrement dit tend à s'instaurer, dans la chronique, par rapport au latin, une structure élémentaire continue peu étagée, sans grand relief.

Un autre facteur tend à abraser le relief du latin : dans l'original, l'articulation des phrases est soulignée très fréquemment par une série d'adverbes qui marquent différents rapports — opposition, causalité — et qui, se plaçant pour la plupart après le premier terme d'une phrase, la détachent de celle qui la précède. Appartiennent à cette catégorie *quoque, autem, vero*, massivement représentés, et dans leur ordre de fréquence beaucoup moins élevée, *nam, ergo, enim, nempe, igitur* (ce dernier particulièrement mobile), isolément *quippe, at*. Or, ces struments qui ponctuent la grande majorité

des phrases latines n'ont que peu de correspondants dans la traduction : ils sont la plupart du temps franchement abandonnés, le traducteur n'ayant d'ailleurs pour les rendre qu'un clavier restreint comportant *puis*, *e*, *lors*, *quar*¹, et surtout peut-être la très précieuse particule adverbiale *si* dont le rôle est multiple, comme on l'a déjà souligné. Même si un certain nombre de ces adverbes latins sont, somme toute, d'un sémantisme relativement tenu, ils jouent un rôle de ponctuation non négligeable, et leur abandon n'est pas sans affadir la traduction.

Ainsi, au § 2, Valentinien, empereur de Rome, met en déroute les Alains : « *Illi itaque cesi super Danubium fluvium fugerunt, et intraverunt in Meotidas paludes. Dixit autem imperator... Il s'en fuirent dedenz les meautines paluz. Li empereires dist...*

La traduction ne retient pas les adverbes de l'original, qui assurent l'armature logique de la phrase en marquant la chaîne des causes et des effets.

Ailleurs, tel ou tel adverbe avive la distribution des rôles. Ainsi au ch. 6 : *Qui (i. e. Egidius, prince romain) cum octo annos super eos regnaret, finxit se Wiomadus amicitiam cum eo sociare, dum ab eo, quid cogitaret, agnosceret. Hortabatur autem Egidium alicos Francos dolose opprimere eos. Illi vero in timorem ac seditionem versi, verum consilium a Wiomado expetierunt quid facere deberent. At ille dixit eis... : Quant oc regné .vii. anz, Vitmauz se fit sis amis e sis conseliers e amonestot li a prandra les uns deus Franceis felonessament. Cil creot son conseil e esforçot sei deu grever. Il lo cremsirent molt e orent conseil ot Witmaut qu'il feroent. Il lor dist...* La « piste des sujets », pour reprendre une expression de J. Rychner², n'est pas balisée comme en latin par des struments accusant les oppositions entre protagonistes.

Au ch. 40, il semble que l'ancien français charge en partie *si* de ce rôle : *Bertaldus, dux Saxonorum, ex alia parte ripe hujus fluminis stabat paratus ad placitum ut ad pugnam procederet. Audiens autem hunc tumultum populi, interrogabat quid hoc esset. At illi respondentes dixerunt... : Bertoaldus li reis deus Saïssons estoit de l'autra partia de la riva, si oi la noisa de l'ost, si demanda que ço estet. L'om li dist : mis sira Clotaires est venuz...*

Le ch. 34 offre aussi *in fine* un bon exemple de suite d'adverbes placés

1. A propos des adverbes en général, M. Y. Lefèvre fait remarquer, dans sa thèse complémentaire consacrée à la traduction de l'*Elucidarium*, que le français ne dispose pas pour les adverbes courants de temps, de lieu ou de manière, d'un jeu aussi complet que le latin : il est obligé de rendre plusieurs adverbes latins par la même expression et d'utiliser des locutions adverbiales souvent moins précises. » (p. 101).

2. *Op. cit.*, ch. I et II.

derrière des sujets en tête de phrase pour aiguiser leur rapport : *Malulfus ITAQUE, Silvanectensis episcopus, qui in ipso palatio tunc aderat... eum... in basilica sancti Vincentii martyris sepelierunt. Regnavit autem annis .xxiii. Fredegundis autem cum Clotario rege parvulo, filio suo et Landrico, quem majorem domus palatii elegerunt, in regno resedit. Franci quoque predictum Clotarium regem parvulum super se in regno statuerunt : Nallufus qui estoit evesques, le seveli en l'iglise saint Vincent a Paris e regna .xxx. e .iii. anz. Fredegundis tenoit lo regne e Clotaira son petit fil e Landerix ensenbla qu'avoit esleu au plus aut deu palais. Li Franceis si estabblirent Clodomira petit rei sor eus.*

La traduction ne préserve de cette suite qu'un *si* dont la valeur est à la fois aspectuelle et temporelle. Mais si cet adverbe-particule a une valeur voisine d'un *quoque* par exemple, il n'est pas du tout certain qu'elle en soit intentionnellement la traduction. Rien ne permet d'en décider..

Au total, sur le plan de l'articulation des phrases, la traduction fait bien souvent subir aux séquences latines, à l'étagement élémentaire autour d'un verbe pivot, une désagrégation qui les découpe en éléments autonomes, le plus souvent coordonnés, parfois juxtaposés, l'aplanissement étant d'autant plus sensible que sont gommés la plupart des adverbes qui aiguissent les arêtes du récit et avivent en particulier les oppositions des protagonistes. Seule une structure résiste bien à la transformation et gagne même du terrain : la séquence temporelle — principale, particulièrement sous la forme *quant... si*, dans le ms. Lee.

Ces conclusions rejoignent en grande partie celles qu'ont pu tirer les critiques des diverses traductions du début du XIII^e siècle. A considérer ainsi les traductions du *Pseudo-Turpin*, auxquelles nous nous sommes particulièrement intéressé pour notre édition de la version vernaculaire Vatican Regina 624, que constate-t-on ?

L'ablatif absolu, d'abord, y est balayé au profit d'indépendantes ou de temporelles. En 1932, P. Fischer, étudiant avec une minutie peu étroite parfois, la version française du Codex Gallicus 52 de Munich, écrit à ce propos : « Auflösung der im Lateinischen sehr häufig gebrauchten Participien ist eine Gewohnheit des Uebersetzers, der man auf Schnitt und Tritt begegnet. » Et P. Fischer fait le bilan des procédés de substitution... « der Uebersetzer löst mit Vorliebe latein. Participien auf, womit wit aber nicht bestreiten wollen, dass er deren auch viele beibehält. In einer guten Anzahl von Fällen greift er bei der Umschreibung zum Mittel eines beigeordneten Satzes, wobei gewöhnlich mit *et* angeschlossen wird. In geringerer Menge

sind selbständige Hauptsätze zu bemerken. Sehr häufig dagegen wird die Partizipialkonstruktion in einem Nebensatz umgewandelt, sei es dass die neue Satzbildung eine Zeitbestimmung enthält (Temporalsatz), oder mit einem *que* eingeleitet wird (Deklarativsatz), sei es dass sie einem Grund angibt (Kausalsatz) oder eine Folge bestimmt (Konsekutivsatz) ¹.

Trente-quatre ans plus tard, I. Short note à propos de la version anglo-normande de W. de Briane, dans la thèse qu'il lui consacre ² : « Examples of the ways in which the synthetic Latin idiom is naturally analysed by its French translator may be mentionned here. The most frequent is the replacing of absolute constructions by subordinate clauses. »

Dans la version Vatican Regina 624, sur les 71 cas de participe absolu que nous avons relevés, 43 sont résolus en proposition indépendante, 22 en proposition temporelle, 5 en complément circonstanciel. Il en va de même dans d'autres traductions de l'époque, avec des variantes dans la proportion principale / temporelle. Ainsi, la traduction — approchée — de la chronique de Guillaume de Tyr élimine les participes absous au profit des principales, suivant les constatations de F. Ost : « Die Ablativi Absoluti werden fast immer in Hauptsäze verwandelt » ³.

Dans les mêmes versions du *Pseudo-Turpin*, le participe présent est presque toujours rendu par un procès personnel. I. Short le note pour la version de W. de Briane ⁴. Dans la version Vat. Reg. 624, sur 34 cas relevés en latin, on compte dans la traduction 27 propositions indépendantes, 3 propositions temporelles, 3 propositions relatives + un cas où *putans* est rendu par un infinitif de but. Étudiant les formes nominales du verbe dans

1. *Die französische Uebersetzung des Pseudo-Turpin nach dem Codex Gallicus* 52 (München), *Pseudo-Turpin Studien*, Heft 3, Würzburg, 1932, p. 48.

2. I. Short : *The anglo-norman translation of the Pseudo-Turpin Chronicle*; thèse Londres, University College, 1966-67, p. 166.

3. *Die altfranzösische Uebersetzung der Geschichte der Kreuzzüge W. v. Tyrus*, Halle, 1899, p. 23. La date de la traduction a donné lieu à plusieurs mises au point. Cf. le résumé dans le *Répertoire de Woledge et Clive*, texte n° 10 : « La traduction est certainement postérieure à 1183 (dernier événement rapporté dans la *Chronique*) ; dans des passages ajoutés par le traducteur, il est parlé de Philippe de Flandres comme étant mort et de Philippe-Auguste comme étant encore en vie, ce qui donne comme dates extrêmes 1191-1223. En 1860, Mas Latrie écrivait : « C'est donc aux environs des années 1225-28 que nous rapporterions l'époque de la traduction de G. de Tyr ou au moins au second quart du XIII^e siècle, de l'an 1225 à l'an 1250 ». Mais Mas Latrie semble ensuite avoir changé d'avis, car on lit dans l'avertissement (paru seulement en 1871) : « vers la fin du XII^e siècle. » Cette dernière date est acceptée par F. Ost (*Op. cit.* p. 6-7).

4. *Op. cit.*, p. 167 : « Participles are replaced by finite verbs. »

la prose du XIII^e siècle, H. D. Veenstra note à propos du participe présent / gérontif dans les traductions qu'il a exploitées ¹ : « Il arrive assez souvent que la construction participiale du texte latin est rendue par une proposition adjective, par la coordination de deux phrases (*Voyage de saint Brendan : ceperunt cantare, percutientes latera sua : tout li oysiel commencherent a chanter e feroient leur costés*), ou par une proposition de temps. » Mais aucune proportion n'est indiquée.

Dans les versions précitées du *Pseudo-Turpin* comme dans les traductions qu'on peut dater avec certitude de la première moitié du XIII^e siècle, tous ces facteurs concourent à ruiner l'étagement de la phrase latine : les éléments accessoires de cette phrase, autour d'un procès central qui en constitue le pivot, tendent à éclater en autant d'éléments autonomes se succédant sur un plan nivélisé. C'est bien ce que remarque P. Fischer pour l'étude précitée : « das altfranzösische löst sogar untergeordnete Sätze, Participialkonstruktionen usw. des latein Textes auf und verbindet sie dann durch Partikel ² ». F. Ost note de même pour la traduction de Guillaume de Tyr : « Der Franzose hat sich die Uebersetzung leicht gemacht ; er hat den einen lateinischen Satz in eine grössere Anzahl von selbständigen, meist Hauptsätzen, auseinandergezogen und die Gedanken, ungeachtet ihrer Bedeutung für den Inhalt, gleichwertig nebeneinander gestellt, oft ohne das kausale, konsekutive oder temporale Verhältnis derselben zu berücksichtigen ³. » Comme témoignage de cette tendance, citons l'exemple suivant, livre IV ch. XVI de l'édition Beugnot, qui rappellera de manière frappante ceux que nous avons notés dans notre texte de référence : *Quos ex urbe contuentes, egressi in majore multidine, cives, per pontem transeuntes lapideum, ad eos, quos incautius deambulantes viderunt, sub omni celeritate contendunt : Cil de la vile les aperçurent et issirent fors a grant planté de gent et passerent au pont de pierre, puis corurent seur ceux qu'il virent aler folement.* Des procès préparant tous le *contendunt* final dans un cas, une séquence de pure chronologie horizontale, avec procès coordonnés, dans l'autre.

1. *Petrus Alfonsi disciplina clericalis*, texte en prose française (éd. A. Hilka et W. Söderhjelm, Acta Societatis Scientiarum Fennicae, t. XXXVII, n° 5, Helsingfors, 1912) ; *Voyage de saint Brendan* (*Die altfranzösische Prosäübersetzung von Brendans Meerfahrt nach der Pariser Handschrift Nat. Bibl. fr. 1553*, éd. C. Wahlgren, Skrifter utgivna af K. Humanistika Vetenskaps ; Samfundet i Upsala IV, 3, Upsala-Leipzig, 1900) ; *Vie de saint Eustache*, version en prose française du XII^e siècle, éd. Jessie Murray, C. F. M. A. n° 60. La citation de Veenstra se trouve à la p. 40.

2. *Op. cit.* p. 22.

3. *Op. cit.* p. 22.

Or, si l'on jette un coup d'œil sur la prose française de l'époque, c'est bien ce fractionnement qui semble lui donner son cachet, dans les chroniques du moins. Malgré les reproches que l'on peut faire à sa méthode, l'ouvrage de Peter M. Schon, portant sur les débuts de la prose française¹, a au moins le mérite de relever à travers Clari, Villehardouin et H. de Valenciennes, des traits appartenant à la langue littéraire commune de l'époque², et parmi ces traits se distingue tout particulièrement ce fractionnement, chez un Villehardouin par exemple : « Der Bericht Villehardouins ist durch das Zugliedern des Geschehens in seine einzelnen Teile gekennzeichnet, die einzeln aufgezählt und gleichwertig nebeneinander gestellt werden³ ». Mais la constatation est valable pour R. de Clari et H. de Valenciennes. Même lorsqu'il y a hypotaxe, ainsi que dans la séquence temporelle-principale par exemple, dont Peter M. Schon analyse un passage très représentatif, « trotzdem bleibt noch der Eindruck der « Nebeneinander », variiert durch das « Nacheinander »⁴. »

Dans cette juxtaposition linéaire, la structure en *quant..., si* occupe une place de choix, comme nous l'avons observé précédemment. Notre traduction la préserve soigneusement et tend même à l'étendre. Ici encore, l'exemple que nous proposons n'est pas isolé : le type d'enchaînement en *quant..., si* est largement représenté dans les textes en prose contemporains, du moins pour les chroniques et les romans, et la *Conquête de Constantinople* de R. de Clari en offre les meilleurs exemples puisque, selon les estimations de Peter M. Schon, *quant*, l'une des conjonctions préférées de Clari,

1. *Studien zum Stil des frühen französischen Prosa*, Analecta Romanica, Beihefte zu den Romanischen Forschungen, 8. Cette étude portant sur « le style de la prose française telle que l'utilisent ou la forment les chroniqueurs de la IV^e croisade, » si elle est franchement stylistique, « envisage cependant à la fois trois auteurs, ce qui lui permet de reconnaître au-delà des styles personnels des constantes et de relever des traits, sinon de la langue tout court, du moins de la langue littéraire commune de l'époque. Mais l'étude n'est pas systématique et ne propose aucune méthode propre à saisir la structure de la prose des premiers chroniqueurs. » (J. Rychner, *La traduction de Tite-Live par Pierre Bersuire*, in Humanisme médiéval, Paris, 1964, p. 169. Cf. aussi le compte rendu de G. Hilty, *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. 79, 1963, p. 249-252.

2. Comme le rappelle justement G. Hilty dans le compte rendu précité, p. 251, « Diese sicher richtige Erklärung erhält ihr ganzes Gewicht, wenn man sich vor Augen hält, dass sich die frühe französische Prosa zu einem grossen Teil in der Uebersetzung und an der Uebersetzung auf ein schriftsprachliche Niveau emporrankte. »

3. *Op. cit.*, p. 145.

4. *Op. cit.*, p. 146.

intervient 300 fois environ sur les 109 pages du texte, mis à part les 7 pages consacrées à la description de Constantinople et les 3 pages d'introduction, soit un *quant* toutes les 10 lignes en moyenne¹.

Mais ce type de phrase est aussi largement répandu dans la *Mort Artu* et J. Rychner a magistralement démontré, chiffres à l'appui, qu'il était, avec ses variantes aux valeurs nettement définies, un patron de phrase très suivi puisque, « utilisée deux cent quarante-cinq fois dans la partie du texte analysée (soit les 115 premiers §§ de l'édition Frappier), l'attaque en proposition temporelle constitue l'un des moules les plus constants qui aient servi à la mise en forme de la *Mort Artu*² ».

Autrement dit, notre traducteur utiliserait tout naturellement, lorsqu'il en a l'occasion, les patrons de phrase qui constituent l'armature privilégiée des œuvres historiographiques et même romanesques de l'époque ; parmi ces patrons, celui en *quant..., si* est le plus largement répandu³. Et le fractionnement qui, souvent, fait éclater la phrase latine, correspondrait aux caractéristiques de la prose contemporaine dans deux de ses domaines au moins, tant il est vrai que « les traductions ont l'avantage de montrer les possibilités d'expression (d'une langue) appliquées dans la pratique et dans l'usage, avec leur efficacité et surtout leurs limites, ce qui définit assez bien le « génie de la langue »⁴ ».

1. *Op. cit.*, p. 55.

2. *L'articulation des phrases...* p. 97. J. Rychner distingue, parmi les phrases en proposition temporelle, trois catégories : « Les phrases en proposition temporelle de perception, les phrases en proposition temporelle d'aspect achevé et celles, moins nombreuses, en proposition temporelle d'aspect parallèle. »

3. Des études calquées sur celle de Rychner, portant sur l'articulation des phrases narratives, devraient explorer systématiquement l'ensemble des premiers textes en prose. Nous pensons pour notre part contribuer à cette entreprise en étudiant la jonction des phrases narratives dans la *Chronique* de Robert de Clari, dont la syntaxe n'a été explorée que superficiellement par P. Dembowski dans son *Étude de la langue et du style* (University of Toronto, Romance Series VI, Toronto 1963). Cf. le compte rendu de Glanville Price, *Romance Philology*, vol. XVIII, no 3, february 1956, p. 346 : « D's tretment of syntax is generally disappointing, both in scope (thus, one finds little or nothing on word-order, negation, use of moods) and in approach. There is a lack of statistics (such vague comments as « rare », « frequent », « à quelques exceptions près » are no adequate substitute), and the discussion sometimes lacks penetration. »

4. Y. Lefèvre, « La traduction du latin par un clerc français du XIII^e siècle », dans *Atti dell' VIII Congresso internazionale di studi romanzi* (Firenze, 3-8 aprile 1956) ; vol. II ; *Communicatione*, Firenze, 1959, p. 219. Étude d'une traduction de l'*Elucidarium* au XIII^e siècle reprise de la thèse complémentaire de l'auteur.

Mais cette tendance au fractionnement et à l'étalement chronologique se poursuivra-t-elle dans les traductions postérieures ? D'aucuns ont vu, chez les traducteurs du xive siècle, un progrès dans la périodisation des phrases sur le modèle du latin. Ainsi, E. Stimming, dans son ouvrage consacré à *l'Accusativus cum infinitivo*, écrit à propos de son développement en ancien français : « Die Vermutung liegt nahe, dass die vielen Latinismen unter ihnen der A. C. I., der französischen Sprache durch die zahlreichen Uebersetzungen vermittelt sind, dass zum mindesten die Uebersetzungen den Anstoss dazu gegeben haben, die französische Literatursprache dem Latein so weit wie möglich anzugeleichen, den französischen Wortschatz und die Syntax durch Entlehnung aus dem Latein zu bereichern ¹. » Et E. Stimming s'appuie ici sur les traductions de P. Bersuire et de N. Oresme. Mais les observations de J. Rychner sur la traduction de Tite-Live par Pierre Bersuire, à partir d'un échantillon représentatif, ne confirment aucunement ces vues, pour la structure des phrases du moins : « A l'articulation solide et cohérente des phrases entre elles correspond chez Tite-Live, comme il est de mise dans la langue littéraire latine, une forte organisation de la phrase elle-même, qui hiérarchisée, agencée rigoureusement avec prédominance de la subordination sur la coordination, grâce à « l'ajustement précis des accords, des rections et des constructions conjonctionnelles », offre à la pensée analytique un admirable outil. Si Bersuire réussit parfois à organiser la phrase sur le modèle latin, il dénoue le plus souvent la subordination en coordination et même en juxtaposition ². » Pas plus que notre traducteur, Bersuire n'utilise volontiers le participe absolu, par exemple, les compléments prédicatifs lui sont en général étrangers. Ici encore, on constate que cette langue « conditionnée de traduction », pour reprendre également l'expression de J. Rychner, a les mêmes caractéristiques que celles de la prose contemporaine : « La préférence accordée à la coordination semble très générale à l'époque où nous sommes, du moins dans les œuvres narratives. Des passages entiers de Froissart, par exemple, sont faits de propositions ou de phrases coordonnées ³. »

Il faudra attendre le xvie siècle, semble-t-il, pour que les traducteurs s'emploient à calquer la phrase latine dans son relief et dans son ordonnance, en respectant ses constructions synthétiques, sans compter que la période

1. *Der accusativ cum infinitivo im französischen*. Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie, Heft 59, ch. IX, II, p. 127.

2. *Op. cit.*, p. 174.

3. *Ibid.*, p. 178.

latine peut devenir un modèle du bien écrire, avec tous les risques d'une transcription littérale¹ : un traducteur comme Blaise de Vigenère cherchera à conserver, dans sa traduction de la première décade de Tite-Live², l'allure oratoire de l'original, et une comparaison entre sa version et celle de Bersuire serait des plus instructives³.

Maisachevons, pour l'instant, ces considérations en citant précisément une phrase de cet auteur extraite, non d'une traduction du latin, mais du grec, dans *l'Histoire de la décadence de l'empire grec et de l'accroissement de l'empire turc*⁴, et qui retrace la facétieuse histoire d'un jeune soldat turc : « Or, comme les deux armées fussent ainsi rangées d'une part et d'autre, n'attendant rien sinon de commencer l'escarmouche, un houssard de la cornette d'Huniade, la lance au poing, se jeta hors des rangs, demandant un coup de gaieté de cœur ; sur quoi les Turcs, qui étaient prêts à charger, s'arrêtèrent tout court, et un d'entre eux, nommé Haly, fils de Barizas, qui en son temps avoit été homme de nom et l'un des vaniaques de l'Asie, auparavant aga ou colonel des janissaires, se présenta en semblable équipage pour lui répondre et, sans autrement marchander, vinrent à toute bride l'un contre l'autre tant que les chevaux purent traire, de si droit fil que les lances volèrent en éclats. » Et ce n'est qu'un exemple parmi bien d'autres.

D'aucuns réussiront à préserver le mouvement de l'original grec ou latin en y coulant leur propre génie. Citant l'histoire merveilleuse d'Arion sauvé par des dauphins dans l'adaptation du Banquet des sept sages, qu'en fait Amyot à partir de Plutarque, J. Defradas écrit : « Tout le récit se dirige (aussi) d'une façon pressée vers son point culminant, le moment où Arion reconnaît l'intervention de la Providence. Continuité voulue et réalisée par Plutarque, observée par Amyot dans une phrase qui, aujourd'hui, peut nous paraître maladroite et lourde, mais qui, de son temps, était normale et qui a le mérite de reconnaître le mouvement de l'original⁵. »

1. Cf. sur ce point Ch. Bruneau, « La phrase des traducteurs du XVI^e siècle », in *Mélanges d'histoire littéraire offerts à Henri Chamard*, Paris 1951, p. 275-284.

2. Tite-Live, *Opera*, traduction par B. de Vigenère, J. Amelin et A. de La Faye, 1583.

3. Blaise de Vigenère est aussi, comme on sait, l'adaptateur de *la Conquête de Constantinople* de Villehardouin (*L'Histoire de G. de Villehardouin d'un costé en son viel langage, et de l'autre en un plus moderne et intelligible par B. de V.*, 1584, 4^e, 186 ff). Une étude comparée des deux textes doit être riche d'enseignements.

4. Livre II, chap. VIII. Passage cité par P. Villey, *Les sources d'idées au seizième siècle*. Bibliothèque française, Plon, 1912, p. 70.

5. J. Defradas, *Une traduction de Plutarque par Amyot, Le banquet des sept*

Il ne saurait être question, bien sûr, de comparer Adémar de Chabannes et son adaptateur aux plus grands parmi les écrivains, comme Plutarque et Amyot : la chronique latine, encore une fois, ne présente que des structures de phrase élémentaires, mais celles-ci elles-mêmes se dissolvent souvent dans la traduction, ce qui est loin d'être le cas dans les œuvres historiographiques postérieures, au XVI^e siècle.

Revenons, à présent, à notre traduction et examinons son vocabulaire.

Les problèmes de vocabulaire sont redoutables. En gros, les questions que nous nous posons sont celles que se pose Anne-Marie Heinz en abordant son étude du Vocabulaire de Jean Miélot, traducteur de Philippe le Bon ¹ : l'auteur « traduisait-il réellement ou ne faisait-il que pourvoir les mots latins de terminaisons françaises ? Empruntait-il des mots étrangers ? Chargeait-il la langue française d'emprunts inusités ou l'enrichissait-il par des néologismes utilisables ? »

Répondre à de telles questions n'est pas chose facile : il y faut de la méthode et des points de comparaison, les deux exigences étant mêlées d'ailleurs. Dans leurs *Remarques sur le vocabulaire des Faits des Romains* ², Flutre et Sneyders distinguent :

1^o Les mots dont l'apparition dans la langue est antérieure aux dates communément admises.

2^o Les mots qui ont dans les *Faits* des valeurs grammaticales autres que celles qu'on leur connaît.

3^o Les mots présentant des sens nouveaux.

4^o Les mots qui jusqu'à présent n'étaient pas attestés ou dont on ne connaît que de très rares exemples.

Avec la remarque suivante au sujet du premier point : « Ajoutons que la présence de tel ou tel mot dans l'œuvre d'un clerc particulièrement lettré du début du XIII^e siècle n'implique pas que ce mot ait été d'un usage fréquent dans le langage courant de l'époque. Nous pouvons même être sûrs que plusieurs d'entre eux ont été créés par le compilateur, qui les a calqués sur les termes latins qu'il trouvait dans ses sources ; la preuve en est qu'il a plus d'une fois éprouvé le besoin de les doubler d'un autre mot qui les traduit ou d'une périphrase qui les explique. Et il est bien probable que

sages, R. S. H., avril-juin 1959, p. 141-151. Rappelé par R. Aulotte in *Amyot et Plutarque, La tradition des Moralia au XVI^e siècle*, p. 289.

1. *Der Wortschatz des Jean Miélot*. Wiener romanistische Arbeiten, III, p. 19.

2. *Romania*, 1939, t. 65, p. 478 sqq.

tels de ces vocables n'ont pénétré que très lentement dans l'usage, malgré le grand succès des *Faits*. Il a fallu qu'ils fussent repris par d'autres auteurs, en particulier des traducteurs, avant d'obtenir définitivement droit de cité. Il est en tout cas curieux de noter que nombre de ces mots que l'on croyait forgés par Bersuire au XIV^e siècle se trouvent déjà, plus d'un siècle auparavant, dans les *Faits des Romains*. »

Nous sommes convaincu, pour notre part, que les traductions, inédites ou non, doivent encore offrir aux chercheurs une riche moisson dans le domaine du vocabulaire¹, et nous n'en voulons pour preuve que la traduction de la *Philippide* de Guillaume le Breton, sur laquelle nous travaillons depuis plusieurs années et que nous éditerons dans le cadre de notre thèse d'État : elle permettra de compléter plusieurs rubriques du *F. E. W.*

Mais, quelle que soit la traduction considérée, on ne peut se borner à donner un simple relevé destiné à compléter les articles de dictionnaire, comme cela semble être le souci essentiel de Flutre qui commente ainsi les rubriques précitées² : « On se gardera cependant de prendre ces titres trop au pied de la lettre : je me propose surtout de compléter sur certains points les dictionnaires usuels. » Aucune méthode d'approche n'est donnée par l'auteur de ces lignes.

Il faut avouer qu'en dehors du strict repérage des néologismes, le problème posé par le vocabulaire est complexe, en particulier à cause de l'absence de points de repère. Les traductions font-elles subir au vocabulaire commun des textes littéraires une altération, non seulement dans ses acceptations, mais aussi dans sa répartition ? La question est presque insoluble pour l'instant, dans la mesure où l'on manque de relevés statistiques por-

1. Suivant que l'original appartient à la latinité classique ou non, les difficultés qu'éprouve le traducteur dans ce domaine, comme dans le domaine de la syntaxe, risquent d'être plus ou moins grandes. C'est ce que pense A. M. Heinz, *op. cit.*, p. 19 : « Die Diskrepanz vom mittelalterlichen Latein zum Französischen ist geringer als die vom klassischen Latein zum Französischen ; die Form und der Geist des mittelalterlichen Lateins sind dem Französischen verwandt, und der Uebersetzer eines mittelalterlichen lateinischen Textes wird von vornherein vor geringere Schwierigkeiten gestellt sein, als der eines klassischlateinischen Textes. » Certes, mais dans le domaine du vocabulaire, le latin médiéval a hérité d'un riche apport du latin vulgaire qu'il utilise conjointement avec le fonds classique, ce qui complique la tâche du traducteur. Cf. la phrase suivante dans le Pseudo-Turpin latin : « alii beras ad ferendam ea agebant, alii super equos subvectabant, alii humeris portabant, alii inter manus ferebant, alii vulneratos et infirmos in scalis super colla sua gerebant. » éd. M. Jones, 211. IX. *Gere* voisine ici avec *portare* !

2. *Op. cit.*, p. 479, note 2.

tant sur les débuts de la prose française. Quand de tels relevés existent, ils sont riches d'enseignements : un assez bon exemple en est donné par Renson qui, étudiant les *Dénominations du Visage en français et dans les autres langues romanes*¹, fait apparaître des distorsions dans la fréquence d'emploi du mot *vout*, du XII^e au XIV^e siècle, suivant qu'il s'agit de traductions ou non. Relevant un total de 104 attestations du mot, il signale que 75 proviennent de traductions ! Il en reste seulement, pour trois siècles de littérature, 29 de créations française et d'inspiration profane. Et J. Renson illustre cette constatation par une référence à J. de Meung : « Signalons que Jean de Meung a employé quatre fois le mot *vout*, une seule fois dans les 27 722 vers qu'il a écrits du *Roman de la Rose*, mais trois fois dans les 177 pages (ce qui ferait 4 400 vers si c'était un poème) de l'*Art de Chevalerie*, qui est une traduction du *De re militari* de Végèce. N'est-ce pas assez caractéristique ? En bref, conclut-il, on peut dire que les traducteurs ne sont pas de sûrs garants et qu'il ne faut pas espérer trouver chez eux un reflet de l'usage parlé. » (Nous dirions plus volontiers : de l'usage de la langue littéraire commune).

Si nous avons pu mesurer les déviations dans le domaine de la syntaxe en identifiant les syntagmes calqués, comme l'ablatif absolu en séquence anticipatrice qui semble faire tache par sa relative fréquence d'emploi sur l'ensemble des traductions de l'époque, il faut reconnaître qu'une estimation statistique pour le vocabulaire n'est pas des plus faciles. Comment évaluer, autrement dit, le vocabulaire français/dialectal que le traducteur avait à sa disposition et en repérer les éventuels écarts ?

L'on dispose cependant des précieux lexiques alphabétiques latin-français édités par M. Roques qui se présentent très heureusement dans des versions du XIII^e siècle et une version du XIV^e siècle². Les spécimens de l'*Abavus* du XIII^e siècle, conservés dans les manuscrits de Douai, d'Évreux, de la Bibliothèque du Vatican et de la B. N. n'offrent guère que des équivalents terme à terme. Comme le remarque R. L. Wagner³, on y note un scrupule à transposer les mots français au moyen d'un calque⁴. Et précisément, ce

1. *Étude sémantique et onomasiologique*, Paris, Les Belles Lettres, 1962, Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, 162.

2. M. Roques, *Recueil général des lexiques français du Moyen-Age* (XII-XV^e siècle) I *Lexiques alphabétiques*, t. I et II, Bibliothèque de l'École des Hautes Études, t. 264 et 265, Champion, 1936-1938.

3. *Les vocabulaires français*, Didier, t. I, p. 100-101.

4. R. L. Wagner, *ibid.*, fait ainsi remarquer que « ce procédé s'applique malaisément aux verbes ; aussi bien nombre de ceux-ci sont-ils traduits par

parti-pris est très intéressant pour l'examen des problèmes de traduction, car il met en vedette les manques et leurs palliatifs chez des rédacteurs qui se refusent à latiniser. Ainsi, « là où les humanistes du XIII^e siècle n'hésiteront pas à reformer des latinismes, les glosateurs de l'*Abavus* préfèrent-ils commenter et expliquer au moyen d'une relative ou autrement les mots dont la structure se prêtait à une francisation. Ce n'est pas le cas de *panifex* : *ki fait pain* (Douai n° 1839), ni de *signifer* : *ki porte signe* (Vatican n° 4989) ou de *calculosus* : *ki a pierre [gravelle]* (Douai n° 218). En revanche *demoniacus*, qui fut repris par *demoniaque* est glosé *ki a le diable* (Douai n° 700) ; *aequilus (aquinil)* par *ki a long nes* (ibid n° 105). Douai a de même *ineffabilis* (*ineffable*) : *c'on ne puet dire* ; *impugnabilis* : *c'on ne puet vaintre*. Vatican : *indicibilis (indicable)* : *que l'on ne puet dire...* »

Le préfixe *im-/in* n'est donc pas entré dans la langue de l'époque et le glossateur se trouve dans l'obligation de recourir à une périphrase, ce que confirment, entre autres, les versions vernaculaires du *Pseudo-Turpin* ou la traduction de l'*Elucidarium*, etc. Sur ce point précis, il est ainsi possible d'étudier comment tel ou tel traducteur du XII^e ou du XIII^e siècle comble ce vide que constitue alors l'absence des composés en *im-/in-*. On peut faire plus largement le bilan des manques lexicaux qui obligent un traducteur à une adaptation originale propre à la langue-cible, et la confrontation avec l'*Abavus* risque d'être instructive.

L'autre version des Lexiques français, *l'Aalma*, représentée par le ms. B. N. lat. 13032, peut aussi servir de référence¹ : l'adaptateur français du

des locutions verbales. Ex : *grassari* = *faire cruaute* (Douai, n° 1257) ; *indigere* = *avoir besoin* (ibid., n° 1414). En revanche, dès le haut Moyen Age, les clercs n'hésitaient pas à franciser les noms latins s'y prêtant lorsqu'ils le jugeaient utile. Le besoin se faisait alors sentir de former un lexique français et de le mettre en état de répondre à des situations très variées. Le vocabulaire gallo-roman n'était pas assez riche ; il se rapportait surtout à des activités pratiques d'ordre assez humble. Grâce aux emprunts, l'ancien français fut doté d'un vocabulaire de notions : il lui devint possible d'exprimer des idées, ce dont témoigne au XII^e siècle la variété des sujets dont traitent les œuvres écrites en français. Cent ans plus tard, la nécessité d'introduire des néologismes dans le lexique était devenue moins pressante. »

1. R. L. Wagner, *op. cit.* p. 102 : « C'est une adaptation en français du dictionnaire latin alphabétique que Jean Balbi, gênois, avait inséré à la fin d'une Encyclopédie achevée par lui en 1286. Le mot d'encyclopédie ne disconvient pas à rendre le titre de Catholicon que l'auteur proposait pour son œuvre. Il caractérise aussi bien le dictionnaire lui-même, beaucoup plus abondant que l'*Abavus*. En compilant nombre de grammaires et de gloses anciennes, Jean Balbi a composé, écrit M. Roques, « un dictionnaire encyclopédique de la latinité ancienne, biblique et médiévale. » La version française est tardive, du

XIV^e siècle a essayé de mettre au point « des procédés de présentation et de traduction. »

Quoique plus tardif ¹ — et peut-être même à cause de cela aussi — ce lexique, par sa richesse, mérite d'être confronté au vocabulaire de notre traduction comme un autre instrument de mesure. Nous disposons en tout cas, avec ces deux versions, de points de repère intéressants, même si leur étude reste encore à faire ².

Pour les mots se trouvant à la fois dans notre traduction et dans les entrées de ces lexiques, il peut être intéressant de voir si l'on a affaire à des traductions identiques ou divergentes et ce que signifient les divergences éventuelles.

Pourvu de ces instruments, et d'autres, que nous mentionnons à l'occasion, nous avons pensé que le premier travail, tout élémentaire qu'il soit, était précisément d'établir les équivalences fournies par notre traduction, aux mots latins, d'établir pour notre part une sorte de lexique bilingue que nous ne pouvons évidemment pas reproduire en totalité ici, mais dont nous donnons le bilan.

Comme on pouvait s'y attendre, le nombre des mots savants ou mots d'emprunt que comporte le texte n'est pas négligeable. Nous avons jugé utile d'en reproduire ici le relevé en les confrontant aux deux versions des *Lexiques français* et en mettant en regard les mots latins auxquels ils correspondent (avec leur micro-contexte quant celui-ci est nécessaire). Nous mentionnons, dans une dernière colonne, les attestations des mêmes mots dans le relevé des latinismes de Jean Miélot par A. M. Heinz : c'est un autre point de comparaison.

XIV^e siècle. Son auteur possède un lexique assez riche, bien pourvu en mots construits. A Jean Balbi revient le mérite d'avoir mêlé dans son dictionnaire des vocabulaires différents... A l'adaptateur français, quel qu'il soit, revient le mérite d'avoir fait œuvre de bon lexicographe : en suivant de près Jean Balbi quand celui-ci décrit ou analyse ou classe les choses évoquées par tel ou tel mot ; surtout en essayant de mettre au point des procédés de présentation et de traduction. »

1. On y trouve parfois des équivalences exactes pour certains composés latins en *im/in*, comme *infamis* : *infames / de male fame* dans *l'Abavus* ; *impénitens* : *impenitens / non repentant* dans *l'Abavus*, qui témoignent du progrès de la composition en *in* face à l'équivalence en *non* (cf. aussi le n° 5720 : *impolutus* : *impolis* à côté de *mal aournés*.)

2. Cf. encore R. L. Wagner, *op. cit.*, p. 100 : « Les intentions qui ont guidé les lexicographes dans le choix des mots latins répertoriés échappent souvent. On aimerait aussi connaître mieux l'origine, la qualification des auteurs de ces lexiques et des copistes... »

N° DU CHAPITRE	LATIN	TRADUCTION	ABAVUS	AALMA	J. MIÉLOT
II	<i>preparare</i> (<i>locum ei prepara denominatum</i>)	assigner	abs.	abs.	+ Entlehnung des 12. Jhts.
Passim	<i>baptizare</i>	<i>baptizer</i>	<i>baptizer</i>	<i>baptizier</i>	abs.
40	<i>convitio</i> (<i>convitium</i>)	<i>covice</i> (5714) <i>convice</i> (Lee)	abs.	<i>contumelie,</i> <i>vitupere,</i> <i>laidenge,</i> n° 2418	abs.
15	<i>contricio</i>	<i>contricion</i> (5714 seul)	abs.	<i>contricion,</i> <i>c'est douleur</i> <i>pour les pechez</i> <i>ou propos</i> <i>de confesser</i> <i>et de satiffrer</i>	+ Entlehnung des 12. Jhts.
25	<i>convertere</i> (<i>ad Dominum conversi sunt</i>)	<i>convertir</i> (<i>sont converti a Dé</i>)	<i>convertir</i> (B.-N. lat. 7962 et Conches I n° 1900)	<i>convertir</i>	<i>conversion</i>
19	<i>edificare</i>	<i>édifier</i>	<i>édifier</i> (Vat. Lat. n° 2283)	<i>édifier</i>	+
30	<i>nefandam rem</i>	(<i>escomugea chose</i> (5714)) <i>escommuniee chose</i> (Lee)	<i>mauvés</i> (Vat. Lat. n° 2748, n° 3768)	<i>maudis</i>	+ Entlehnung des 12. Jhts.
43	<i>fornicarius</i>	<i>adeptiz a fornication</i>	<i>fornication</i> (B. N. lat. n° 7692 et Conches I, n° 3457)	<i>fornicacion</i>	+ Entlehnung des 12. Jhts.
4 5 (3 ex.) 5 6	<i>inhabitare</i> <i>habitare</i> <i>residere</i> <i>copulare</i> (<i>si in extre- mis finibus maris utiliorum te cognoscem, ipsi sum et petissem atque ei me copularum</i>)	<i>habiter</i> — — (<i>si coneussa plus profectable de toi ostra la mer je alasse habiter ot lui</i>). —	abs. abs. abs.	<i>habiter</i> <i>resseoir, demorer, resider</i>	+
					abs.

N° DU CHAPITRE	LATIN	TRADUCTION	ABAVUS	AALMA	J. MIÉLOT
31	<i>homicidae</i>	<i>homicide</i>	<i>homicide</i> (B. N. lat. 7692 et Conches I n° 3855)	<i>homicides</i>	abs.
5	<i>luxuriosus</i>	<i>luxurios</i>	<i>luxuria</i> : <i>luxure</i> (B. N. lat. 7692 et Conches I, n° 5056)	<i>luxuriosus</i> : <i>luxurieux</i>	<i>luxure,</i> <i>luxurieuse-</i> <i>ment</i>
17	<i>effrenis in luxuria</i>				
14	<i>subministrare</i> (<i>gratiam Domini-nus subministravit in populo</i>)	<i>ministre</i> (<i>nostra sires ministrata ou publica sa gracie</i>) ms. 5714 seul	<i>ministrare</i> : <i>amenistrer</i>	<i>ministrare</i> : <i>ministrer</i>	abs.
14	abs. du texte	(en) -onction (ms. 5714 seul)	abs.	<i>unction</i> : <i>unccion</i>	+ <i>unction</i> Entlehnung des 12. Jhts.
49	abs. du texte	<i>persecucion</i> , Lee (<i>persuncions</i> , 5714)	<i>persecutio</i> : <i>persecution</i> Vat. Lat. 2748, n° 414	abs.	+ Entlehnung des 12. Jhts.
14	<i>predicare</i>	<i>predicher</i> (hybride) <i>preecher</i> ailleurs	<i>precher</i> B. N. lat. 7692 et Conches I, n° 6665	<i>preescher</i>	abs.
1, 26	<i>rebellare</i>	<i>rebeller</i> (se <i>re-bella</i> , Lee / <i>rebella</i> , 5714)	<i>rebellis</i> : <i>rebelle</i> , Vat. Lat. 2748, n° 4629	<i>rebelare</i> : <i>resister</i>	+ <i>se rebeller</i> , Entlehnung des 12. Jhts.
5	<i>regiones</i>	<i>regions</i>	<i>regio</i> : <i>contree</i> B. N. lat. 7692 et Conches I	<i>region</i>	+ Entlehnung des 12. Jhts.
14	<i>periculis</i>	<i>tribulation</i>	abs.	abs.	+ Entlehnung des 13. Jhts.
15	<i>tribulatio et subversio</i>	—			
16	<i>reverencia</i>	<i>reverence</i>	<i>reverence</i> Vat. lat. 2748 et ailleurs	<i>reverence</i>	+ Entlehnung des 12.. Jhts.

Ce petit tableau appelle un certain nombre de remarques : sur les mots relevés, 10 au moins appartiennent au vocabulaire religieux, soit *baptizier*, *contricion*, *convertir*, *escomunier*, *homicide*, *luxurios*, (*en*)*onction*, *persecution*, *predicher*, *fornicacion* ; ils se retrouvent dans les lexiques, sauf *predicher*, et pour la plupart, dans le relevé d'A. M. Heinz¹.

Les autres mots appartiennent à des registres divers ; on épingle *convice/covice*, exceptionnel dans les textes², pour lesquels la version *Aalma* des Lexiques ne donne que des équivalents qui ne décalquent pas sa base, dont deux sont savants (*contumelie*³, *vitupere*) et l'un populaire (*laidange*), ce qui indique assez bien la rareté du mot. On remarquera également *region*, dont le caractère savant est souligné par *l'Abavus* qui ne traduit que par *contree* alors que l'*Aalma* traduit par *region*, mieux établi au XIV^e siècle.

La version Lee présenterait une légère tendance à employer des mots savants de préférence à leurs synonymes vulgaires dans la version 5714, comme en témoigneraient *convice / covice* ; *escomuniee / escomugea* ; *persecucion / persuncions*.

Ces mots savants ne correspondent pas nécessairement à la base latine de l'original, comme l'attestent *assigner*, *escomuniee*, *habiter* pour *residere*. On ajoutera *persecucion* dans l'original latin. Mais ces cas sont peu nombreux : 4 sur 19.

Au total, on peut estimer que la pression de l'original est assez nette : elle pousse le traducteur à employer des mots savants qui, pour le registre religieux, sont sans doute très connus, mais qui pour certains autres sont bien exceptionnels comme *covice*, *predicher*⁴ (forme hybride), ou même dans une moindre mesure *tribulacion* (à côté de *triboul*, etc.), mots très peu disponibles à côté de leurs concurrents vulgaires⁵, pour autant qu'on puisse en juger.

1. Remarques d'A. M. Heinz sur les latinismes de Jean Miélot dans le *Miroir de la salvation humaine*, *op. cit.*, p. 24 : « Von den Latinismen des 12. Jahrhunderts gehören noch ungefähr 30 % der Kirchensprache an ; es sind entweder reine Begriffe der christlichen Religion, wie z. B. *ascension*, *communion*, *disciple*, *évangile*, *prédication*, usw., oder Begriffe, die mit der Verbreitung der christlichen Lehre ins Französische eingedrungen sind, wie z. B. *bénignité*, *compassion*, *contrition*, *miséricorde*, *temptation*, usw. »

2. F.E. W. : *convice* = Lehnwort, das nur Kurze Zeit gelebt hat, aber in der 2. Hälfte des 16. Jhs. sehr gebräuchlich war.

3. L'*Abavus* traduit *contumelia* par *laidange*.

4. F. E. W. : A. F., M. F. *prédicter* : prêcher, annoncer (selten, 14. Jh.-15. Jh.).

5. Cf. Michéa, *Mots fréquents et mots disponibles* in *Les langues modernes*, vol. 47, n° 4, octobre 1953, p. 40 : « Un mot disponible est un mot qui, sans être

Évidemment, l'on ne peut tirer de conclusions trop marquées d'un échantillon aussi maigre, mais cette tendance à l'utilisation de mots savants risque de se retrouver chez nombre de traducteurs sous la pression du latin, sans qu'on puisse parler de calques : la traduction accroît la disponibilité des mots savants. C'est bien ce qu'observe A. M. Heinz chez un Jean Miélot.

Pour rester dans ce domaine, on constate, comme dans toutes les traductions de l'époque¹ et dans *l'Abavus*, l'absence de composés en *in-* dans la langue vernaculaire. Aussi *indomitus* est-il rendu par *no dontez* au ch. 39 (*deinde equorum indomitorum pedibus ligata : après fu liea a coes de chivaus no dontez*), et *inutilis* par *neant profetabble* au ch. 3 (*profetabble* étant la traduction habituelle pour *utilis*)², *no propheitable* au ch. 47 (*consilio inutilem : no propheitable de conseil*).

Un autre point important se dégage de notre relevé : le traducteur n'exploite pas, ou très peu, les possibilités que lui offre *l'interpretatio* dans le couple de synonymes, possibilités largement utilisées précisément, dans les traductions³ entre autres, pour introduire, à côté de l'équivalent courant du mot latin correspondant, son calque savant.

particulièrement fréquent, est cependant toujours prêt à être employé, et se présente immédiatement à l'esprit au moment où l'on en a besoin. C'est un mot qui, faisant partie d'associations d'idées usuelles, existe en puissance chez le sujet parlant, dès que ces associations entrent en jeu. »

1. Par exemple, traduction de l'*Elucidarium*, p. 100 : « Nous remarquons notamment que le traducteur est contraint de rendre par des à-peu-près ou des périphrases les nombreux adjectifs latins négatifs — formés par le préfixe *in* ou *im*. »

2. *Improfitable* est bien attesté plus tard. Cf. Godefroy.

3. Ainsi dans le *Psautier Lorrain* dont les synonymes ont été étudiés par Möntmann, *Die Figur des Synonymie*. Peter M. Schon signale, parmi les facteurs qui favorisent l'emploi de couples de synonymes, « l'effort d'intelligibilité et la volonté d'explicitation », particulièrement accusés dans les sermons et les traductions. Et il cite l'exemple du *Psautier Lorrain* : « Die grösste Frequenz an Synonymendoppelungen überhaupt zeigt der *Lothringische Psalter*. Möntmann hat eine geradene unglaublich grosse Anzahl von Synonymen zusammengestellt, die nicht einer Synonymie im Vulgatalexi entsprechen, sondern aus dem Erklärungsbedürfnis des Uebersetzers heraus entstanden sind. » *Op. cit.*, p. 183.

Au xve siècle, un Jean Miélot use encore volontiers de ce procédé, comme l'a montré A. M. Heinz : « Im allgemein aber stellt Jean Miélot fast neben jedes aus dem Lateinischen übernommene Wort, ohne Unterschied, ob es bereits im 12. Jh. oder erst im 15. Jh. entlehnt wurde, ein oder mehrere gebraüchlichere Synonyme. » Ainsi *infestare* : *infester ne courroucier*; *collocatum esse* : être *avis et colloquié*. *Op. cit.* p. 28. Une comparaison avec les *Lexiques* serait sans doute instructive. Nous y voyons, pour notre part, un moyen commode d'introduire dans la langue des néologismes, comme nous le montrons à propos de *designer* dans notre introduction du *Pseudo-Turpin* Vat. Reg. 624.

Un simple coup d'œil sur le tableau qui suit nous en convaincra : les couples du latin ne sont, en général, pas respectés, et inversement, c'est exceptionnellement que le traducteur rend un mot simple de l'original par un binôme.

COUPLES DU LATIN	TRADUCTION	REMARQUES
Ch. 1 : <i>principium vel originem</i>	<i>comancamenz</i>	<i>Abavus : origo : naissance</i> <i>Aalma : principium : commencement ; origo : naissance.</i>
Ch. 2 : <i>superare atque devincere</i>	<i>vencre</i>	<i>superer attesté plus tard.</i>
Ch. 4 : <i>in furore et ira succensus</i>	<i>irez</i>	<i>Abavus : furor : forcenerie</i> <i>Aalma : furor : fureur, courroux.</i>
Ch. 5 : <i>eligere regem et elevarere</i>	<i>feire rei</i>	—
Ch. 5 : <i>idola et simulachra</i>	<i>ydeles</i>	<i>Abavus : simulacrem : ymage ou ydole (ymage est donc possible pour doubler ydele comme le montre aussi l'exemple du ch. 11 où <i>imagia</i> traduit <i>idola</i>)</i>
Ch. 5 : <i>flias diludere atque destruere</i>	<i>forcer les filles</i>	<i>Abavus : deludere : gaber, forcer désignera le même procès au ch. 6, repris en latin par <i>callidus erat nobis : quar il forçot nostres filles.</i></i>
Ch. 9 : <i>fortissimi ac nobilissimi pugnatores</i>	<i>fort combateor</i>	—
Ch. 12 : <i>validus et ferus</i>	<i>cruaus</i>	<i>Abavus : validus : fort. ferus donne ici sa coloration à validus.</i>
Ch. 13 : <i>velis atque cortinis</i>	<i>cortines</i>	<i>Abavus : velum : voyle vel cortine. Velis est traduit par veles au ch. suivant.</i>
Ch. 15 : <i>tribulatio et subversio</i>	<i>tribulations</i>	<i>Abavus : subversio : destruction. Subversion : Jean Miélot : Entlehnung des 12. Jhts.</i>
Ch. 15 : <i>strenuus ac sapiens</i>	<i>sage</i>	<i>Abavus : strenuus : viguereus</i> <i>Aalma : strenuus : nobles, fors.</i>
Ch. 15 : <i>regem elevare et eligere</i>	<i>feire rei</i>	—
Ch. 20 : <i>nimio dolore et ira commoti</i>	<i>esmou de dolor</i>	—

COUPLES DU LATIN	TRADUCTION	REMARQUES
Ch. 21 : (<i>cum multa</i>) <i>preda et spoliis</i>	<i>prea</i>	<i>spoliis</i> est traduit au ch. 25 par <i>despolies</i> et le couple est préservé au ch. 35 : <i>cum multa predas et spoliis</i> : <i>ot grant proiee e ob granz despoldies.</i>
Ch. 24 : <i>pacem et concordiam facere</i>	<i>feire paiz</i>	Jean Miélot : <i>concorde</i> Entlehnung des 12. Jhts. <i>Aalma</i> : <i>concordia</i> : <i>concorde</i> .
Ch. 29 : <i>nimir pulchras et speciosas</i>	<i>trop beles</i>	<i>Abavus</i> : <i>speciosus</i> : <i>bel.</i> <i>Aalma</i> : <i>speciosus</i> : <i>regardables, biaux.</i>
Ch. 33 : <i>plena dolore filiorum et genitum</i>	<i>plena de dolor</i>	<i>Abavus</i> : <i>gemitus</i> : <i>gémissement</i> .
Ch. 35 : <i>multa dona et munera</i>	<i>granz dons</i>	<i>Abavus</i> : <i>munus</i> : <i>don</i> .

Ainsi, 18 couples se trouvent en quelque sorte amputés dans la traduction, les références aux Lexiques ou à d'autres passages du texte ou au relevé d'A. M. Heinz donnant en regard les possibilités qui s'offraient, en principe, au traducteur. Parmi ces possibilités, certaines ont une grande disponibilité. Ainsi, *courous et ire*, relevé chez Henri de Valenciennes au § 527 (*courous ne ire*) était très disponible pour rendre *in furore et ira succensus*; de même *concorde et pais* (*la concorde et la pais* chez Villehardouin, *Conquête*, § 199; *pais ne acorde* chez H. de Valenciennes, ch. 650 : *ferme pais ne boine acorde*); l'une d'entre elles est d'ailleurs réalisée dans le texte (*proie et despoldies*).

D'autres sont très peu disponibles, et à la limite pas du tout, comme **vencre et superer*, **tribulacion et subversion*.

Aucune création n'est donc entraînée par la traduction. Bien sûr, il ne faut pas négliger non plus la réduction que fait subir le traducteur à l'original : il peut négliger une modalité ou un aspect qu'il juge accessoire. Ainsi au ch. 15 et *elegerunt Faramundum et elevaverunt eum regem super se crinitum : e firent rei de Faramont* : l'idée maîtresse est préservée, mais les modalités d'accession au trône sont laissées de côté. N'oublions pas que la traduction n'est pas toujours littérale.

Parfois, cependant, le couple latin est préservé. Ainsi :

LATIN	TRADUCTION	REMARQUES
Ch. 5 : <i>sevissimi atque ob-durati</i>	<i>cruau home e aduré</i>	
Ch. 6 : <i>superbus atque elat-tus</i>	<i>cruaus e orgulios</i>	
Ch. 9 : <i>inculta et sordida arma</i>	<i>lees armes...malvaizes</i>	
Ch. 16 : <i>cum letitia et exultatione</i>	<i>o joie e ob alegranzce</i>	<i>Abavus : exultatio : es-leecemens.</i>
Ch. 23 : <i>nimiris diligere</i>	<i>molt tenir chier e amer</i>	
Ch. 29 : <i>prostrare atque de-vincere</i>	<i>vencre e ocire</i>	
Ch. 35 : <i>preda et spoliis</i>	<i>proie et despollies</i>	
Ch. 40 : <i>efficax atque stren-uus</i>	<i>molt proz e nobbles</i>	
Ch. 46 : <i>mansuetus et justus</i>	<i>jus e dreituriers</i>	
Ch. 47 : <i>nobilissima et sa-pientissima</i>	<i>nobble fame e molt sages</i>	

Et cela confirme notre première impression : les couples préservés ne sont pas créateurs, sinon peut-être *joie e alegranzce*. Ajoutons à cela que tendent à s'imposer parfois, pour rendre le simple latin, des couples stéréotypés ayant une base plus une variable. Ainsi *proz*, qui rend au ch. 6 *utilitatem* est associé à *noble*; au ch. 12, il forme binôme avec *loabbles* (*vivat rex qui tales habet leudos !*) ; le même couple rend au ch. 34 *bone memorie* (*rex bone memorie*) et au ch. 40 *efficax atque strenuuus*.

Un autre enseignement pourrait se dégager de notre « lexique » : la traduction offre parfois, pour rendre les couples d'adjectifs, une équivalence intéressante de l'*interpretatio* : elle prend un des adjectifs de base et lui accole un adverbe d'intensité. Ainsi avec les couples latins comprenant *strenuuus* : au ch. 15, *strenuum atque sapientem* est rendu par *molt sages*; au ch. 18, *strenuum atque utilem* est rendu par *molt proz*; au ch. 36, *strenuuus ac calidus nimis* est rendu par *molt nobbles*¹.

Tout se passe comme si l'adverbe d'intensité traduisait l'amplification du latin, alors que, rappelons-le, *strenuuus* n'est pas rendu au ch. 15. Et l'on serait d'autant plus porté à y voir une équivalence voulue par le traducteur que l'on observe une équivalence inverse dans la traduction de *la Philippide* Vat. Reg. 624 par exemple, qui offre parfois un couple pour un adjectif

1. Au ch 1, *fortis et valida, viri bellatores* est rendu par *molt fort conbateor*, mais il peut s'agir ici d'un phénomène de condensation.

qualifié par un adverbe d'intensité en latin. Ainsi, livre X, v. 533 : *Dux igitur, nimio belli percussus amore : Li boens dus Heudes qui abrivés estoit de la bataille et eschaufés.* Livre XI, v. 258 : *pugne desiderio nimis ardens : eschaufés et desirrants d'assanbler / *molt eschaufés du désir d'assanbler.* C'est dans de tels binômes que l'amplification semble jouer pleinement son rôle de renforcement.

Nous terminerons cette revue du vocabulaire par une remarque qui rejoint celle d'Y. Lefèvre pour la traduction de l'*Elucidarium* : l'on est frappé par la réduction que subit le vocabulaire de la langue-source, le tamis de la traduction restreint sa relative richesse. Certes, encore une fois, la traduction n'est pas toujours littérale mais, comme on l'a observé dès le départ, les omissions, les coupures et les rétrécissements par rapport à l'original sont parfaitement identifiables et nous n'avons travaillé que sur les segments qui offrent des tentatives d'équivalence exacte.

Cette réduction semble se manifester en particulier dans le domaine des verbes. Donnons les exemples les plus marquants.

A *combattre* correspondent *compugnare, preliare, certare* et les périphrases *pugnam inire, pugnam concitare, ad pugnam ire, bella gerere, aciem dirigere contra.* A *mourir* correspondent ainsi *corruere (in gladio), cadere, morior, obire, perire, ad Dominum migrare, spiritum exhalare / emittere*; sans compter *defunctus* dans *Simone defuncto* par exemple¹, *trespasser (a Nostre Seignor)* étant employé pour *migrare ad Dominum* (ch. 26, 28, 32, dont deux fois pour un saint).

Ocire correspond à *occidere*, bien sûr, mais aussi à *interficere, interimere, perimere (livrer à mort également pour interficere)*, *tuer* étant employé pour *occidere, interficere et exterminare*.

Le procès d'assembler l'armée est rendu en latin par *exercitum movere, hostem congregare* auxquels correspond *ajoster l'ost*; tandis qu'à *exercitum coadunare, exercitum commovere, hostem commovere / colligere / congregare* encore, correspond l'unique *assenbler l'ost, commovere exercitum* étant traduit par *escomovovoir l'ost*.

1. Dans la traduction du Pseudo-Turpin Vat. Reg. 624, *ab hac luce in meliore migratum*, 207 XVIII est rendu purement et simplement par *mort*, XXXVI, 1. Ailleurs *ex hac luce migrare* est rendu par *trespasser*, 230 IV : *Itaque ego intellexi eadem die Karolum ex hac luce migrasse : et je seuil bien que Karles estoit trespassés*, XXXII, 4 (version du ms. B. N. fr. 1850, éd. Wulff, p. 38 : *Ensi entendi cel jor que Charles estoit morz*). *Ab hac vita migrare*, 249 IV, bénéficie par contre dans l'appendice B d'une traduction étroffée qui en offre une bonne équivalence : *Cum sint ab hac vita migrati : con il soient mort et trespassé de cest siegle.*

Foir / s'en foir correspondent à *fugere* et à ses composés *aufugere, confugere, effugere*, à *evadere*, à la périphrase *in fugam dilabi*, tandis que *virer en foie / torner en foie* correspondent à *terga vertere (ad fugam), in fugam vertere*.

A *prier / proier* correspondent *deprecari, rogare, obsecrare, requerre* traduisant, à côté de *requirere, postulare* et son composé *expostulare, petere* et son composé *expetere*.

Enveier (messagies par exemple) correspond à *dirigere, mittere, tradere*. *Gitier* correspond à *jacere* dans les composés *ejicere, dejicere, proicere*, et à *expulere*.

D'autres verbes ont moins de représentants : *aiuer* traduit *succurrere* et *solutum prebere ; aparelier* traduit *parare et disponere*.

Dans le domaine des adjectifs, relevons un exemple particulièrement marquant : à *irez (-ea)* correspond une riche panoplie d'adjectifs ou de périphrases : *amarus, contrastatus, indignatus, ira succensus, in furore et ira nimis consensus, grandis pavor et tremor... consurrexit*.

Relevons également *bel* pour *pulcher / pulcher et decorus, pulcher et speciosa / elegans*.

M. Y. Lefèvre écrit à propos du vocabulaire de la version française de l'*Elucidarium* : « Nous ne pensons pas avoir à insister sur le vocabulaire et sa pauvreté. Le glossaire dont nous avons fait suivre ces remarques permettra d'en juger en détail. Nous indiquerons cependant les observations générales que nous avons pu faire. C'est pour les substantifs que le traducteur paraît le moins géné. A chaque nom latin, il sait presque toujours faire correspondre un nom français... C'est surtout dans le domaine des verbes que se manifeste la pauvreté du vocabulaire français. Nombreux sont les verbes latins rendus par un seul verbe français : « dire » suffit pour traduire *declarare, manifestare, pandere, fateri, loqui et describere* dans la seule question I, 170¹ » Et plus loin : « Le français est en général moins riche que le latin. »

Nos conclusions rejoignent donc celles de l'éditeur du *Lucidaire*, et dans le domaine des verbes en particulier où *gitier, foir, preier* par exemple confirment bien l'inaptitude à rendre les préfixes.

Mais il faut considérer les nécessités de la traduction : celle-ci exige-t-elle en fait une variation dans les équivalences correspondant à celle du latin ? Prenons le cas de mourir : il nous place à un niveau élémentaire de correspondance où le traducteur a un clavier des plus restreints, sans doute, puisqu'aux signifiants variés du latin, il n'oppose que le seul signifiant, *morir*

1. *Op. cit.*, p. 100.

et exceptionnellement *trespasser* pour *migrare ad Deum*¹ avec, peut-être, une intention stylistique. Ou encore celui de *tuere* ou d'*occire*, dont on a répertorié les multiples équivalents, dont l'un d'entre eux au moins, *exterminare*, pourrait être rendu pas un correspondant plus précis comme nous l'apprennent les *Lexiques* (*Abavus : destruere*)². Ou encore le procès d'assembler une armée où en latin les périphrases jouent sur deux termes pour le régime et sur cinq termes pour le procès verbal (*coadunare, congregare, colligere, movere, commovere*), alors qu'en ancien français les possibilités de combinaison se réduisent à un terme pour le régime et trois termes pour le procès verbal.

Ces exemples sont instructifs : l'ancien français, en fait, ne manque pas de synonymes pour un procès comme tuer, ainsi que le confirme la belle étude d'A. Stefenelli³, où celui-ci est représenté par *ocire, morir* transitif, *tuere*, mais aussi *afoler, esteindre, desfaire, acorer*. Mais il n'y a aucune mesure entre la fréquence d'apparition d'*ocire* et de *tuere* et celle des autres termes qui n'apparaissent que très occasionnellement et qui sont en quelque sorte des accidents par rapport aux deux premiers. Les *Lexiques* confirment d'ailleurs la restriction apportée aux signifiants du latin puisque *interficere, occidere* et *trucidere* y sont rendus par *occire, exterminare* par *tuere*⁴; ajoutons-y *necare* et *trucidere*, traduits tous deux par *occire*.

Autrement dit, les signifiants de base sont bien *occire* et *tuere*, à moins que ne s'impose dans tel ou tel contexte une modalité particulière du procès ou que l'on ne vise un effet stylistique⁵.

1. Traduction de la *Philippide* I, 362 : *morir et trespasser de cest siegle pour migrare ad Dominum*.

2. Ch. 20 *Quod videntes Franci, nimio dolore et ira commoti, Gotmarum persequentes exterminant : Quant li Frances ho virent, esmou de dolor persegueerent Godomire e tuarent lo e les Borgognions des enfant jusqu'à viel.*

3. A. Stefenelli, *Der Synonymenreichtum der altfranzösischen Dichtersprache*. Österreichische Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-Historische Klasse. Sitzungsberichte, 251. Band, 5. Abhandlung Hermann Böhlhaus, Wien 1967.

4. Signalons que le couple *destruire* et *tuere* est attesté dans la *Chronique de Clari* alors que la traduction de la *Philippide*, III, v. 362, offre *vencre et mater ; mater et destruire* pouvaient facilement rendre *exterminare*.

5. A. Stefenelli signale ainsi une recherche particulière de Benoît de Sainte More dans ce domaine : « Das ausgeprägte Doppelungs- und Intensivierungsstreben Benoits erstreckt sich... auf eine Reihe von selteneren Synonymenbeziehungsweise bedeutungsgleichen Formen :

11802 : *Por ceste chambre d'or recuit
Ne voudriez qu'il fust ocis,
Desfaiz, afolez ne maumis. »*

Op. cit., p. 193.

Pour le procès d'assembler l'armée, les combinaisons de l'ancien français ne sont que théoriques. En fait, le traducteur tend à employer purement et simplement une expression stéréotypée qui revient automatiquement sous sa plume dans le micro-contexte et pour laquelle nulle variation n'est requise : *assembler l'ost*, expression consacrée, suffit, dans une chronique, à rendre compte de l'opération, *ajoster* et *mouvoir* n'étant que des variantes peu utilisées. Encore une fois, c'est le terme le plus neutre qui est retenu par la traduction, qui rend le procès dans son essence. Les variations lexicales ne s'imposent pas ici.

Le cas de *bel* est également intéressant : *bel*, avons-nous remarqué, rend *pulcher*, *elegans* ou *decorus*, et cette correspondance est attestée par les *Lexiques*. Mais la réduction est-elle due à un manque de l'ancien français pour désigner les différents aspects de la beauté ? Rien n'est moins sûr. Dans son étude sur le *Vocabulaire précurtois*¹, G. S. Burgess fait, sur le concept de beauté, de précieuses remarques pour notre propos : après avoir relevé les différentes nuances de la beauté dans *Erec*², la richesse du latin classique en ce domaine, il conclut son article par ces termes : « Sur le plan descriptif, la fréquence croissante du mot *bel* est liée à la naissance même du roman et aucune littérature n'a eu un besoin plus grand de beaux héros et de belles héroïnes. Un auteur de roman aurait trouvé dans l'épithète *bel* une tentation trop forte pour pouvoir y résister : ou les personnages sont très beaux ou plus beaux qu'aucune autre créature ou indescriptiblement beaux.... Et cette banalité descriptive est visible partout : qu'il s'agisse de château ou de dame, le vocabulaire descriptif est pauvre et stéréotypé. L'auteur de l'époque vise non pas une description individualisée mais un type idéal. Banalité et simplicité lexicologique ne s'expliquent pas seulement par la pauvreté lexicologique des auteurs du temps. L'époque est caractérisée par la recherche de l'absolu, de la perfection. Or la perfection est essentiellement simple. Les concepts comme honneur, beauté, etc., se présentent très clairement à l'esprit de l'homme médiéval : la langue n'a pas besoin de moyens d'expression très différenciés. Quand une chose était belle, on disait qu'elle était belle. » A plus forte raison, dirions-nous, dans la traduction d'un ouvrage d'historiographie : il importait peu, au traducteur, nous

1. *Contribution à l'étude du vocabulaire précurtois*, Genève, Droz, 1970, Publications romanes et françaises, 110.

2. *Gent* : beauté noble ; *cointe* : beauté recherchée résultant de l'éducation ; *avenant* : fait penser aussi bien par la forme que par le sens à une beauté convenant à une personne de bonne éducation et de rang élevé.

semble-t-il, de rendre par des adjectifs spécifiques les nuances existant entre *elegans* et *decorus*. Les *Lexiques* nous apprennent d'ailleurs qu'ils se rejoignent dans le mot générique *bel* : si aux différents signifiants du latin correspond un seul signifiant dans notre traduction, ce n'est pas nécessairement par pauvreté lexicale, comme le signale Burgess, mais parce qu'un seul terme, en ancien français, suffit, par son intensité, à évoquer la beauté dans sa perfection, indépendamment des nuances qu'elle peut recouvrir. On ne peut donc taxer le traducteur d'impéritie ou de négligence, et en particulier lorsqu'il s'agit d'historiographie, où le raffinement dans la description importe peu : il se contente d'évoquer par l'adjectif le plus général la beauté d'une Frédégonde, par exemple.

La tendance à l'emploi de qualificatifs stéréotypés et de sens très général se retrouve d'ailleurs dans l'emploi de *proz* qui, comme on l'a vu, tend à s'imposer, avec une variable, pour désigner la perfection d'un héros, en face de correspondants variés en latin : des stéréotypes lexicaux tendraient ainsi à s'imposer au traducteur qui se satisfait d'équivalences suffisantes — et non nécessaires.

Une ultime remarque cependant : loin de nous l'idée de considérer la langue comme un répertoire devant offrir des équivalences terme à terme dans l'opération de traduction. Rappelons avec G. Mounin¹, qui emprunte l'expression à Harris, que « la langue n'est pas un « bag of words », un sac de mots, c'est-à-dire un sac à mots où l'on pourrait puiser les mots un par un, comme on puise les caractères d'imprimerie dans les cases du typographe² : c'est une suite de tables de systèmes, à partir desquelles on doit, dans chaque cas particulier, recalculer des correspondances. La critique saussurienne du sens explique tout au plus scientifiquement pourquoi la traduction mot pour mot n'a jamais pu fonctionner de façon satisfaisante : parce que les mots n'ont pas nécessairement la même surface conceptuelle dans des langues différentes. »

Un exemple parfait nous en est donné par *ire*, dont l'aire sémantique est très large et qui désigne à la fois la colère et le chagrin, « ces deux notions

1. *Problèmes théoriques de la traduction*, p. 16 Harris, *Distributional structures*, p. 156.

2. C'est pourtant ce principe du « bag of words » qu'utilise tel manuel d'initiation au latin en proposant à des élèves de cinquième de confectionner, sous forme de jeu, un « sac à latin » où ils puissent des petits cartons reproduisant les mots et les locutions du vocabulaire de base, une face portant le latin, l'autre la traduction (*Langue latine*, classe de 5^e, A. Hano, O. Petiot, G. Planche, Hatier, 1961, p. 11).

étant si étroitement liées qu'il est difficile de doser chaque fois la part qui revient à chacune d'elles¹. » *Ire / irez* traduit donc tout naturellement une émotion comme la terreur stupéfaite des Français, au ch. 9, devant la vengeance de Clovis fracassant la tête du soldat récalcitrant (*grandis pavor et tremor pro hac causa in Francorum populo deinceps consurrexit*), que la rage de Valentinien apprenant la révolte des Francs au ch. 4 (*irez : in furore et ira nimis succensus*), en passant par la tristesse de Clovis apprenant la mort de son premier fils Ingomir (: *nimiris contristatus*). Parler de pauvreté lexicale ici serait un leurre.

La traduction que nous avons étudiée n'est ni un chef-d'œuvre ni un « informe bâgalement », comme on s'est plu à le dire². Mais, telle quelle, elle est un microcosme où l'on découvre la plupart des problèmes de passage du latin au français qui se posent, au début du XIII^e siècle, à des transpositeurs qui, ne l'oubliions pas, sont de véritables bilingues et qui ont, des bilingues, les défauts et les qualités³.

Des lignes de force, en effet, se dégagent de notre examen. La coloration latine n'est pas négligeable : elle se repère à des calques littéraux, dans le domaine du vocabulaire ou à des tournures syntaxiques qui font tache par rapport à la langue-cible. Mais cette imprégnation n'empêche point notre texte d'être une véritable traduction où l'armature fondamentale de la langue-cible est préservée.

Cette armature fait subir à la phrase latine, étagée, hiérarchisée, un nivellement que l'on retrouve non seulement dans les traductions et dans la prose de l'époque, mais plus tard également, au XIV^e siècle : le relief relatif de l'original s'estompe souvent et se perd dans des séquences linéaires coordonnées ou simplement juxtaposées ; tendent à s'instaurer, aussi, les patrons de phrase si fréquents dans les chroniques contemporaines ou même dans

1. G. Gougenheim, *Les mots français dans l'histoire et dans la vie*, t. I, p. 131. A. Stefenelli remarque pour sa part, à propos de ce mot : « eine strenge Scheidung der Nuancen von *ire* ist oft unmöglich und ist auch wohl kaum dem altfranzösischen Sprachgebrauch angemessen. » *Op. cit.*, p. 236, note 2.

2. Cf. la note 14.

3. Pour la période ancienne du français, rappelle R. L. Wagner, « tous les textes émanent de gens qui pensaient dans deux langues, en latin et en français. » (*La grammaire française. Les niveaux et les normes*, t. I, p. 49). Les clercs médiévaux sont par définition bilingues, mais d'un bilinguisme particulier, qui n'aurait quand même rien à voir avec la définition du vrai bilingue, « infirme linguistique », telle que la donne Michel Tournier dans *Le Monde des Livres* du 3 mai 1973.

les romans en prose. Les tentatives d'alignement sur la période latine, avec de puissants moyens, seront pour plus tard, au XVI^e siècle, où les grands traducteurs y réussiront brillamment.

Le vocabulaire subit sans doute, de son côté, une pression de la part de l'original qui sollicite un certain nombre de mots savants, mais l'époque n'est pas à la création et à l'emploi massifs de tels mots : leur nombre reste limité, même si d'aucuns sont curieux. La traduction n'exploite pas un moyen rhétorique commode, comme le binôme de quasi-synonymes, utilisé largement par certains transpositeurs comme Jean Miélot. Elle offre sans doute un vocabulaire restreint par rapport au latin, en particulier pour les verbes. Mais si cette pauvreté lexicale est réelle, elle n'est pas nécessairement signe d'impuissance : les variations « accidentielles » — et peu significantes ? — du latin sont réduites à l'essentiel, d'autant plus que tendent à s'imposer au traducteur des stéréotypes ou des qualificatifs qui suffisent à donner, des mots latins, des équivalences approchées.

Au total, cette traduction n'est-elle pas marquée par un certain écartèlement ? L'imprégnation latine s'y heurte aux moules syntaxiques proprement vernaculaires et se mêle à ces derniers.

Mais, en dernier ressort : 1^o Cette imprégnation est parfois difficilement mesurable ; 2^o Les moules syntaxiques renvoient à la structure même de la prose du XIII^e siècle, et cette structure est difficilement explicable.

Reprendons en effet, pour le premier point, l'exemple du participe absolu en séquence anticipatrice : le texte en préserve un certain nombre, soit 26 % du latin. Ce chiffre paraît élevé. Cependant, cette structure est-elle si exceptionnelle ? D'autres traductions en offrent des exemples, à côté de résolutions en propositions indépendantes ou en propositions circonstancielles de temps. Ainsi, pour la traduction de la *Philippide* de Guillaume le Breton : V, 298 : *expresso sanguine : estorz seulement le sanc IX*, 626 : *acceptisque armis : prises lor armes*. De même, dans la traduction de l'*Elucidarium* : *clausa porta : close la porte I*, 126 (mais aussi *januis clausis : closes portes*, I, 170) ¹.

Mais ailleurs aussi, en dehors, évidemment, des formules figées avec *oiant* et *voiant*. Ainsi Villehardouin, § 193 : *entrant august*. Philippe de Novarre, *Livre de Plait* : *que ce soit voir que l'om soit heir vivant son ancestre, les privilieges le garantissent...* p. 498 ².

1. Relevé par Y. Lefèvre, *op. cit.*, p. 113.

2. Éd. Beugnot, Paris 1841. Cf. d'autres exemples dans Venstra, *op. cit.*, p. 48-49.

Autrement dit notre traduction représente, assez abondamment sans doute, une structure qu'on peut considérer comme un calque du latin, mais qui apparaît ça et là dans l'état actuel de nos connaissances, car le nombre de textes passés au crible est relativement maigre et bien des traductions du XIII^e siècle sont encore à éditer (ou à rééditer) et à exploiter. Il faudra encore de vastes enquêtes avant de dire dans quelle mesure ces essais d'implantation d'une structure étrangère aux tendances fondamentales de la langue vernaculaire par son caractère synthétique, ont eu du succès ¹.

Si les moules syntaxiques dans lesquels se coule la traduction sont bien souvent des témoignages sur la prose de l'époque, cette prose elle-même, d'où tient-elle ses caractéristiques ? Pourquoi utilise-t-elle si parcimonieusement la subordination ? Pourquoi se limite-t-elle à la juxtaposition ou à d'élémentaires segments subordonnés ? On a voulu voir dans ce phénomène la preuve du caractère primitif d'une prose encore neuve. Ainsi P. Fischer écrit-il à propos de la traduction du *Pseudo-Turpin Codex Gallicus 52 de Munich* : « Im Gegenteil das Altfranzösisch löst sogar untergeordnete Sätze, Partizipialkonstruktionen usw. des latein. Textes auf und verbindet sie dann durch Partikel... Es ist immer ein Kennzeichen epischer Erzählung und eine Eigenart noch nicht entwickelter Sprachen Partikel und Partikel-Verbindungen in grosser Zahl zu gebrauchen ². » Et plus récemment, P. M. Schon s'appuyant sur les vues de Havers ³, attribue le caractère peu élaboré de la langue des premiers chroniqueurs à une tradition populaire

1. Nous manquons cruellement, faut-il le dire, d'études statistiques. Seules de telles études nous permettraient d'apprécier exactement l'importance des phénomènes linguistiques. Une structure comme le complément de nom sans préposition ou le cas régime absolu, par exemple, montée en épingle par les grammaires, risque d'être figée et peut-être même archaïsante dès le début du XIII^e siècle ; elle est exploitée stylistiquement dans le *Roman de Renart* parmi les procédés de parodie de l'épopée.

2. *Op. cit.*, p. 22. Mais il reconnaît ensuite que cette version du *Pseudo-Turpin* laisse subsister dans une certaine mesure la périodisation du latin.

3. *Handbuch der erklärenden Syntax*, 1914. Il applique ce passage de Havers, relatif aux parlers du Soudan, à la langue de Villehardouin : « Sie zerlegen jede Handlung in ihre einzelnen Teilen und bringen jeden Teil für sich als einen selbstständigen Satz zur Darstellung ; jeder Vorgang wird in allen seinen Einzelheiten vom Beginn bis zum Ende beschrieben, und jede dieser Einzelhandlungen wird durch ein besonderes Verbum ausgedrückt. Die Darstellung ist hierbei im wesentlichen koordinierend ; es wird nicht ein Satzteil oder Satz dem andern untergeordnet und dadurch der andere hervorgehoben, sondern es werden alle as gleich wichtig behandelt. »

qui n'a pas encore forgé ses outils littéraires : « Diese Art der Darstellung (i. e. la représentation d'événements coordonnés ou juxtaposés sur un même plan, sans relief) ist charakteristisch für Sprachen, die noch nicht zu einem Instrument des literarischen Ausdrucks geformt worden sind¹. » Et cette tradition s'opposerait à la tradition savante fournissant des « modèles » plus complexes : « So trägt das Altfranzösische einerseits die charakterischen Züge des « Volks » — Sprache, anderseits werden die Ergebnisse einer sich immer wieder erneuernden Lateinischen Erziehung sichtbar. Eine inner-französische volkssprachliche Tradition steht neben dem Erbe der Antike. » Mais, comme le fait remarquer J. Rychner², des écrivains, et non des moindres, étaient passés maîtres dans l'art de la subordination avant même les chroniqueurs de la quatrième croisade. Que l'on songe seulement à Chrétien de Troyes.

Nous aurions tendance à penser, pour notre part, que l'octosyllabe à rime plate, ce pain quotidien des romans français des XII^e et XIII^e siècles, ou même l'alexandrin, le vers en général, ont obligé les meilleurs parmi les écrivains à exploiter les ressources de la subordination. La prose, elle — qu'elle se rattache ou non à un courant primitif ou populaire — est-elle amenée à les employer dans les textes littéraires du XIII^e siècle ? Il faut bien se souvenir que ces textes sont, pour leur majorité, des textes historiographiques, qu'ils retracent une succession d'événements sur un plan strictement chronologique, sans recul et sans perspective, sans dramatisation non plus³. Les patrons de phrase sont dès lors très simplifiés ; on les retrouve dans *La mort Artu*, que J. Rychner a si finement analysée⁴, avec des variantes.

En dernière analyse, la traduction de la *Chronique* d'Adémar de Chabannes illustre bien les caractères d'une prose dont la prospection systématique est encore à faire, tout en gardant des traits spécifiques du latin⁴ : y confluent des tendances divergentes qui se retrouvent en divers dosages dans d'autres transpositions.

1. *Op. cit.*, p. 146-147.

2. *Op. cit.*, p. 179.

3. Comparer avec la phrase suivante, de Louis Madelin, extraite de *La Catastrophe de Russie*, Hachette, 1949, p. 253, Le passage de la Bérésina : « A huit heures du matin, Wittgenstein approchant, Eblé qui, depuis dix heures s'épuisait à conjurer la foule des traînards d'utiliser *in extremis* les ponts maintenant libres, y mit le feu. » Le styliste se mêle ici à l'historien qui, accusant les reliefs et dramatisant, retrouve spontanément l'étagement de la phrase latine : l'action accessoire, causante, est en arrière-plan, la phrase est tout entière orientée vers le procès final.

4. *L'articulation des phrases narratives...* *op. cit.*

Resteraut encore, en bonne méthode, à cerner plus précisément peut-être que ne l'a fait A. de Mandach, la personnalité de son auteur et la destination de l'ouvrage dans le vaste mouvement de vulgarisation des grandes œuvres historiographiques qui a marqué le début du XIII^e siècle. Mais de longues enquêtes, ici comme ailleurs, seraient encore à mener car, somme toute, l'histoire des traductions à cette époque n'en est encore qu'à ses balbutiements.

Claude BURIDANT.